

Rapport d'activité 2008



Réunions tenues en 2008

Présidence de M. Jacques LIMOUZY

<i>Concertation publique sur l'autoroute Toulouse/Castres-Mazamet</i>	<i>lundi 7 janvier 2008</i>	<i>Verfeil</i>
Commission « équilibre Social de l'Habitat et Politique de la Ville »	mardi 8 janvier 2008	
<i>Concertation publique sur l'autoroute Toulouse/Castres-Mazamet</i>	<i>mercredi 9 janvier 2008</i>	<i>Puylaurens</i>
<i>Concertation publique sur l'autoroute Toulouse/Castres-Mazamet</i>	<i>vendredi 11 janvier 2008</i>	<i>Castres</i>
Conseil de Direction	lundi 14 janvier 2008	
Vœux 2008	lundi 14 janvier 2008	
Commission « développement économique »	mercredi 16 janvier 2008	
Commission des Finances et Bureau	lundi 21 janvier 2008	
Conseil	lundi 28 janvier 2008	Budget Primitif 2008
Conseil de Direction	lundi 11 février 2008	

Présidence de M. Pascal BUGIS

Conseil	lundi 14 avril 2008	Election du Président
Bureau	lundi 21 avril 2008	
Conseil	lundi 21 avril 2008	
Conseil de Direction	lundi 28 avril 2008	
Bureau	lundi 5 mai 2008	
Conseil	lundi 5 mai 2008	Composition des commissions Désignation dans les organismes extérieurs
<i>Comité syndical du SCoT</i>	<i>jeudi 15 mai 2008</i>	<i>Installation du Conseil / Election du Président / Composition du Bureau / Election des Vice-Présidents et des Membres</i>
Commission Compétitivité du Territoire - Développement Economique	lundi 19 mai 2008	
Commission des finances et Bureau	lundi 19 mai 2008	
Conseil	lundi 26 mai 2008	Vote du Compte Administratif 2007
Conseil de Direction	lundi 2 juin 2008	
Bureau	lundi 9 juin 2008	

Commission Cohésion Territoriale-Politiques Contractuelles	lundi 16 juin 2008	
Commission infrastructures de communication	mardi 17 juin 2008	
Commission Compétitivité du Territoire - Développement Economique	mercredi 18 juin 2008	
Conseil	lundi 23 juin 2008	
Comité Technique Paritaire	lundi 30 juin 2008	
Conseil de Direction	lundi 30 juin 2008	
Bureau	lundi 7 juillet 2008	
Commission Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable	lundi 21 juillet 2008	
Conseil	lundi 21 juillet 2008	
Conseil de Direction	lundi 1er septembre 2008	
Commission Compétitivité du Territoire Développement Economique	mardi 2 septembre 2008	
Commission Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable	lundi 8 septembre 2008	
Commission des finances et Bureau	lundi 8 septembre 2008	Préparation du budget supplémentaire 2008
Commission Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable	lundi 22 septembre 2008	
Conseil	lundi 22 septembre 2008	Vote du budget supplémentaire 2008
Commission Compétitivité du Territoire Développement Economique	lundi 13 octobre 2008	
Commission Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable	lundi 20 octobre 2008	
Commission des finances et Bureau	lundi 20 octobre 2008	
Conseil	lundi 27 octobre 2008	Prospective financière
Commission Urbanisme prospectif Habitat Politique de la Ville	lundi 17 novembre 2008	
Commission des finances et Bureau	lundi 24 novembre 2008	Préparation du Débat d'Orientations Budgétaires 2009
Commission Compétitivité du Territoire Développement Economique	vendredi 5 décembre 2008	
Commission des finances et Bureau	lundi 1er décembre 2008	
Conseil	lundi 8 décembre 2008	Débat d'Orientations Budgétaires 2009
Commission Administrative Paritaire	mardi 16 décembre 2008	

En 2008, la réunion mensuelle de coordination avec les directeurs généraux des services et les secrétaires généraux des communes membres s'est tenue les 5 février, 5 mai, 27 juin, 25 septembre, 23 octobre et 27 novembre.

Castres-Mazamet : une stratégie et un projet pour préparer l'avenir

Principal pôle industriel et de recherche privée de Midi-Pyrénées hors agglomération toulousaine, le bassin d'emploi de Castres-Mazamet (150.000 habitants) est confronté depuis 20 ans à un enjeu de reconversion, en raison des mutations des activités manufacturières traditionnelles (11.000 emplois perdus).

Pour faire face à cette situation, les acteurs locaux ont défini une stratégie de redynamisation, mise en œuvre dans un projet territorial d'aménagement et de développement, avec l'ambition que Castres-Mazamet continue d'être un pôle d'équilibre de la métropole toulousaine en Région Midi-Pyrénées.

Depuis le début des années 1990, ce projet a donné lieu à des programmes opérationnels contractualisés avec l'Etat, la Région et le Département, qui ont contribué à surmonter les difficultés, ouvrir de nouvelles perspectives de croissance économique et de progrès social, établir les priorités de l'action publique, selon les principes du développement durable.

Les choix qui ont été faits visent à faire valoir les atouts dont dispose le territoire : une culture entrepreneuriale profonde, la présence de groupes leaders dans leur branche, la capacité à s'adapter..., et à soutenir l'émergence d'activités de pointe.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, cœur industriel et urbain du bassin d'emploi, y apporte toute sa part :

- **un pôle technologique d'enseignement supérieur et de recherche** a été créé à partir de 1986 ; avec un effectif limité de 1.300 étudiants, mais spécialisé et concentré sur un campus, il déploie aujourd'hui la filière Licence Master Doctorat sur 2 axes : numérique & santé, chimie & environnement, et le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de l'Université de Toulouse a récemment reconnu la pertinence de la recherche qui y est réalisée ;

- le territoire a été l'un des premiers en France à se doter dès 1993 d'**une plateforme numérique**, avec un réseau métropolitain en fibre optique interconnecté aux réseaux transnationaux via un téléport qui offre aux entreprises et aux opérateurs des services sécurisés, et ouvre des perspectives pour le très haut débit ; ce réseau assure le lien avec le Cancéropôle de Toulouse, dont Castres-Mazamet est le site d'appui en Région, dans le cadre du pôle de compétitivité Cancer Bio Santé ;

- **une offre foncière et immobilière** présentant un niveau élevé de qualité environnementale, a été constituée au cœur de l'agglomération, près de l'aéroport, sur un site aujourd'hui reconnu d'intérêt régional ; cette offre s'accompagne d'**une ingénierie de l'innovation**, dans le cadre d'une Technopole membre du réseau national, qui vient d'être labellisée Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation et s'inscrit en cohérence avec les pôles de compétitivité.

Parallèlement, des politiques publiques ont été mises en œuvre en matière de mobilité et de déplacements, de solidarité, de logement, d'énergie et de déchets, de consommation d'espace et de paysages ; ces politiques, qu'illustrent des réalisations concrètes : gratuité des transports urbains, amélioration de l'habitat, chaufferies bois et réseaux de chaleur..., se prolongent dans les orientations fixées à long terme par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT.

Les efforts considérables qui ont été réalisés ont commencé à porter leurs fruits. Ils ont permis à la fois de maintenir le potentiel endogène de développement et d'innovation, mais aussi de favoriser l'implantation de nouvelles activités, de telle sorte qu'à la fin de la période 1982-2006, le solde net de l'emploi tous secteurs confondus restait négatif, mais limité (- 2.000 emplois).

Toutefois, la compétitivité d'un bassin d'emploi tel que celui de Castres-Mazamet demeure étroitement liée à son accessibilité ; la persistance de l'enclavement, notamment routier, est particulièrement préjudiciable à un territoire qui manifeste une volonté constante et consacre des efforts considérables pour accompagner les mutations économiques et assurer sa reconversion.

D'ailleurs, du point de vue du développement durable, n'est-il pas crucial que Midi-Pyrénées, le Tarn et l'aire métropolitaine toulousaine, puissent prendre appui sur un territoire dont les compétences industrielles et les avancées technologiques sont indispensables à la compétitivité régionale ?

Dès lors que le handicap lié à son accessibilité aura pu être surmonté, le bassin d'emploi de Castres-Mazamet peut contribuer pleinement à la cohésion régionale et jouer ce rôle de pôle d'équilibre, capable d'offrir une alternative de développement à la métropole régionale en voie de saturation.

La Communauté d'agglomération y est prête.

Le Président de la communauté d'agglomération

Pascal BUGIS,
Maire de Castres

Réunions tenues en 2008	2	Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie	29
Présentation générale	6	Le pôle d'enseignement supérieur et de recherche	30
Contexte territorial et compétences	6	La formation d'ingénieurs « informatique et systèmes d'information de la santé »	31
L'organisation et la gouvernance du territoire	6	L'accompagnement de la vie étudiante	31
La caractéristique économique et sociale	8	La coopération décentralisée	31
Les compétences	8	Infrastructures de communication, technologies de l'information	32
Fonctionnement	10	Les routes	33
L'organisation institutionnelle	10	L'aéroport régional	33
Les instances de concertation	11	Le réseau à haut débit	33
L'organigramme des services	12	Les e-services	34
Les organismes extérieurs	12	Transports et déplacements	34
Moyens	2	L'intermodalité	35
Les finances (<i>Cahier central</i>)	2-16	Le réseau Libellus	35
Les ressources humaines	15	L'accessibilité aux personnes handicapées	35
L'informatique et la logistique	18	Les transports scolaires	36
La commande publique	19	Equilibre social de l'habitat et politique de la ville	36
La mutualisation	19	Le Programme Local de l'Habitat	36
Politique de communication	20	Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat	37
La communication en ligne	20	Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale	37
Les publications	20	Le Plan d'Insertion pour l'Emploi	38
Les actions par service	20	Equipements culturels, sportifs et de loisirs	39
Les opérations événementielles	21	L'Apollo - Michel Bourguignon	39
Les relations avec la presse	21	Lo Bolegason	40
L'action intercommunale	22	L'Archipel	40
Priorités de l'action intercommunale	22	La base de loisirs du lac des Montagnès	41
Stratégie et projet territorial de développement	22	L'élimination et la valorisation des déchets	41
Le projet d'agglomération	22	La politique de l'eau	45
La convention territoriale d'agglomération	23	Répertoire des sigles	46
Le Schéma de cohérence territoriale	23	Pour en savoir plus...	47
L'enjeu foncier	24		
L'observatoire économique et social	25		
Développement économique	26		
L'offre foncière	26		
L'offre immobilière	27		
Le soutien à l'innovation et la technopole	27		
Les aides aux entreprises et l'action économique	28		
L'expérimentation 20 villes moyennes « numérique, santé et offre de soins »	28		

La Communauté d'agglomération

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : présentation générale :

Contexte territorial et compétences

Dans la Région Midi-Pyrénées et le Département du Tarn, à 70 km à l'est de Toulouse, l'agglomération de Castres-Mazamet se situe au contact de la Région Languedoc-Roussillon, occupant de ce fait une position stratégique à l'heure où se développent les marchés de l'Europe du sud.

Adossée aux contreforts du Massif central qui l'enserrent au nord, à l'est et au sud : Massif du Sidobre, Monts de Lacaune, Montagne Noire, mais largement ouverte à l'ouest vers le bassin de la Garonne, elle reste confrontée à un enclavement, notamment routier, très pénalisant.

Cœur du principal pôle industriel de la Région hors agglomération toulousaine, l'agglomération et son bassin d'emploi doivent faire face depuis plus de 20 ans aux profondes mutations qui affectent les activités traditionnelles, telles que le textile.

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres, la Communauté d'agglomération s'emploie à relever les défis de la reconversion, en partenariat avec tous les acteurs et dans le cadre d'une gouvernance locale adaptée à la complexité du contexte et des enjeux.

L'organisation et la gouvernance du territoire

Au cœur d'un bassin d'emploi de 150.000 habitants dont 58.000 actifs qui constitue le principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, l'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 87.946 habitants.

Elle est ainsi, parmi les huit communautés d'agglomération de Midi-Pyrénées ⁽¹⁾, celle qui compte la population la plus importante, après le Grand Toulouse.

Seize communes membres la composent : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Le Rialet, Saint-Amans-Soult, Valdurenque et Le Vintrou ; onze d'entre elles sont comprises dans le Parc Naturel régional du Haut languedoc ⁽²⁾.

Epousant en effet au sud la limite du Tarn avec l'Aude et l'Hérault, et donc celle de Midi-Pyrénées avec Languedoc-Roussillon, le périmètre de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, établi sur deux aires urbaines ⁽³⁾, s'inscrit dans une organisation territoriale plus large.

La gouvernance instituée à l'échelle du Pays d'Autan, permet ainsi, avec les Communautés de communes du Sor et de l'Agout et de la Haute Vallée du Thoré, d'organiser la mobilisation et la concertation des acteurs autour d'une réflexion prospective commune, et d'une action partagée.

Sous l'égide d'un comité de pilotage, l'association des Elus, le Conseil de Développement et le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale se consacrent à la mise en œuvre de la stratégie et du projet territorial d'aménagement et de développement durable.

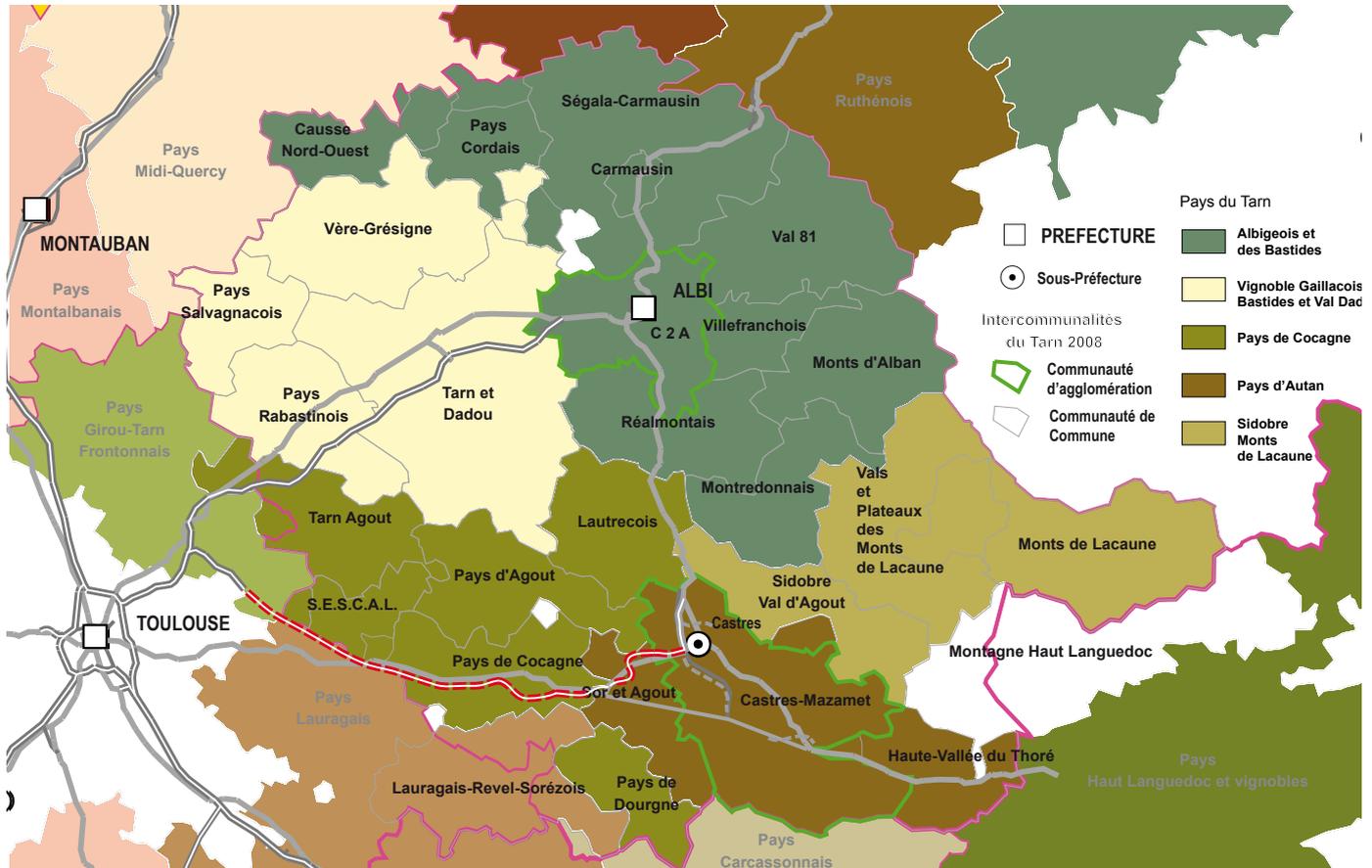
(1) Grand Rodez (12), Grand Tarbes (65), ainsi que Grand Toulouse, SICOVAL et Muretain (31), Albigeois et Castres-Mazamet (81), Montauban - Trois Rivières (82) – ces six dernières sont engagées depuis 2005, avec les Communautés de communes du Pays de Foix et du Pays de Pamiers (09), du Saint Gaudinois (31) et du Grand Auch (32), dans une démarche de coopération à l'échelle de l'aire métropolitaine toulousaine.

(2) Les communes de Castres, Lagarrigue, Navès et Noailhac n'y sont pas incluses.

(3) Castres : 61.760 habitants, et Mazamet :

26.16 habitants ; en France, une seule autre communauté présente cette caractéristique : la Communauté urbaine de Le Creusot-Montceau Les Mines.

L'intercommunalité et les Pays dans le Tarn 2008



	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Association des élus du Pays d'Autan	Conseil de Développement de l'agglomération et du Pays d'Autan	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Autan	Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
Définition	Communauté d'agglomération : établissement public regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants	Pays : territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi	Conseil de développement : partenariats entre élus, milieux socio-professionnels et associatifs, associés à l'élaboration des chartes de pays et des projets d'agglomération	SCOT : document d'urbanisme pour la conception et la mise en œuvre d'une planification intercommunale, destiné à servir de cadre de référence en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace	Parc naturel régional : territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine
Textes	loi du 12/07/1999	loi du 25/06/1999	loi du 25/06/1999	loi du 13/12/2000	décret du 01/03/1967
Date de création	1/01/2000	15/12/2004	23/01/2004	20/06/2006	22/10/1973
Forme juridique de gestion	Etablissement public de coopération intercommunale	Association	Association	Syndicat Mixte « fermé »	Syndicat Mixte « ouvert »

La caractéristique économique et sociale

La spécificité du bassin de Castres-Mazamet tient à la part significative de l'emploi dans le secteur secondaire : plus du tiers des salariés du secteur privé relèvent de l'industrie, 42% si l'on inclut le bâtiment et les travaux publics (*données 2005*).

Confronté aux profondes mutations, liées à la mondialisation, qui ont impacté directement les activités qui ont forgé son histoire industrielle et continuent de les affecter, le bassin doit faire face à un enjeu de reconversion ⁽¹⁾.

Le secteur tertiaire : services aux entreprises, informatique et multimédia progresse, notamment depuis 10 ans, sous l'effet d'une politique volontariste d'aménagement et de développement des technologies de l'information : l'agglomération a été parmi les premières en France à se doter d'un réseau à haut débit en fibre optique connectés aux réseaux transnationaux via un téléport.

La Communauté d'agglomération, dont la première des compétences et la priorité d'action est le développement économique, consacre tous ses efforts à relever ces défis, par une politique de soutien à l'activité et à l'emploi, qui s'appuie

également sur les ressources du pôle d'enseignement supérieur et de recherche.

Elle peut s'appuyer pour cela sur les atouts que détient le territoire, et notamment l'esprit d'entreprise bien présent, qui a permis de maintenir un potentiel endogène à partir duquel se développe l'essentiel des nouvelles activités, tout en travaillant à promouvoir une image nouvelle, attractive pour des investisseurs extérieurs.

(1) L'industrie locale, longtemps dominée par le textile, a perdu 11.000 emplois dans ces activités : 5.000 emplois entre 1982 et 1993 et 6.000 entre 1993 et 2006, que les créations dans les autres secteurs n'ont pas entièrement compensés, le solde net en fin de période étant négatif (- 2.000 emplois environ).

Activités représentées :

- **chimie fine-pharmacie**
(groupe Pierre Fabre, 1^{er} laboratoire dermo-cosmétique européen en officine et 2^{ème} laboratoire pharmaceutique français indépendant, consacrant à la recherche médicale 30 % de son CAHT - 1,58 milliards d'€ et 8.923 emplois en 2006 -, avec un fort positionnement dans le domaine de l'oncologie, partenaire du Cancéropôle du grand Sud-Ouest),
- **mécanique et automatismes**
(2.600 emplois dans 200 PME),
- **textile-habillement**
(4^{ème} pôle textile français et 1^{er} pôle français de laine cardée avec la moitié des effectifs de l'industrie textile régionale, fortement impactée par la mondialisation),
- **bois**
(la Montagne Noire et les Monts de Lacaune qui enserrent l'agglomération fournissent 25 % du volume régional de bois récolté soit 440.000 m³ par an ; présence d'entreprises de 2^{ème} transformation : 65.000 m³ sciés par an),
- **pierre**
(1^{er} centre français d'extraction, de transformation et de négoce de granit),
- **agroalimentaire**
(filrière viande, salaison, graines salées et apéritives avec Menguy's, leader français)...

Les compétences

Issue de la transformation d'un district créé en 1993, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été la première instituée en Midi-Pyrénées en application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ⁽¹⁾.

Elle est d'abord une intercommunalité de projet ; les communautés d'agglomération, ont d'ailleurs pour objet d'associer des communes formant un ensemble d'un seul tenant et sans enclave « au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire ».

Elle exerce, au lieu et place des communes membres, des compétences que celles-ci lui ont transférées : six sont obligatoires, trois sont optionnelles (c'est-à-dire

choisies parmi six possibilités offertes par la loi) et d'autres sont facultatives, supplémentaires, qui lui ont été transférées volontairement par ses communes membres.

C'est en se fondant sur ces compétences que la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a établi les priorités de l'action intercommunale, en complémentarité - et, plus précisément, pour reprendre le terme consacré : en subsidiarité - avec l'action de ses communes membres, pour mettre en œuvre la stratégie de redynamisation définie en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

(1) Arrêtés préfectoraux des 9 et 16 décembre 1999. Au 1er janvier 2008, il y avait en France :
14 Communautés urbaines regroupant 360 communes et 6 263 969 habitants,
171 Communautés d'agglomération regroupant 3 003 communes et 21 377 932 habitants,
2 393 Communautés de communes regroupant 30 244 communes et 26 593 044 habitants.

Au total, 2 578 communautés regroupent 54 234 945 habitants de la population française et 33 607 communes sur les 36 783 que compte le territoire national.

(2) L'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, parmi les compétences transférées par les communes aux communautés d'agglomération, certaines le sont intégralement (par exemple, les transports urbains) et d'autres sont transférées partiellement (par exemple, le développement économique).

Dans le premier cas, les communes sont totalement dessaisies de leur compétence.

Dans le second cas, la compétence est partagée entre la commune et la communauté d'agglomération.

La ligne de ce partage doit être définie par l'intérêt communautaire : la partie de la compétence qui est reconnue d'intérêt communautaire est transférée à la communauté d'agglomération ; le reste de la compétence continue à relever de la commune.

Dans les communautés d'agglomération, est réputé avoir un caractère communautaire ce qui a été déclaré tel par le conseil communautaire à la majorité qualifiée des deux tiers ; les conseils municipaux ne participent pas à la définition de cette reconnaissance.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a imposé aux communautés de définir l'intérêt communautaire ; à défaut, l'intégralité de la compétence est transférée à l'EPCL.

Compétences obligatoires :

- actions de développement économique d'intérêt communautaire ⁽²⁾,
- aménagement de l'espace communautaire,
- équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,
- politique de la ville dans la communauté,
- projet d'agglomération (*compétence exclusivement communautaire*), et, par substitution au précédent District :
- lutte contre l'incendie et secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du CGCT (compétence exclusivement communautaire).

Compétences optionnelles :

- création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 CGCT (*compétences exclusivement communautaires*),
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Pour information, les trois autres possibilités sont : assainissement, eau et action sociale d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives :

- le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie,
- la lutte et prévention contre les inondations, l'entretien et la restauration du lit et des berges des cours d'eau, et le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

Fonctionnement

En cohérence avec les principes de concertation qui ont été posés et avec le dispositif de gouvernance locale, le fonctionnement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'appuie sur ses instances internes, décisionnelles et consultatives, mais aussi plus largement sur des instances extérieures.

Son fonctionnement institutionnel s'organise autour du Conseil, instance délibérante, et du Bureau ; le Président, organe exécutif de la Communauté d'agglomération, est aussi l'autorité territoriale sous laquelle sont placés les services, qui assurent auprès des élus à la fois une fonction d'aide à la décision et de mise en œuvre des décisions prises.

L'action des services est en outre relayée par des organismes extérieurs, associant des partenaires :

régies, syndicats mixtes, sociétés d'économie mixte, associations, qui interviennent dans des domaines divers, parfois sur des priorités de l'action intercommunale : animation économique, équipement numérique, enseignement supérieur et recherche, transports...

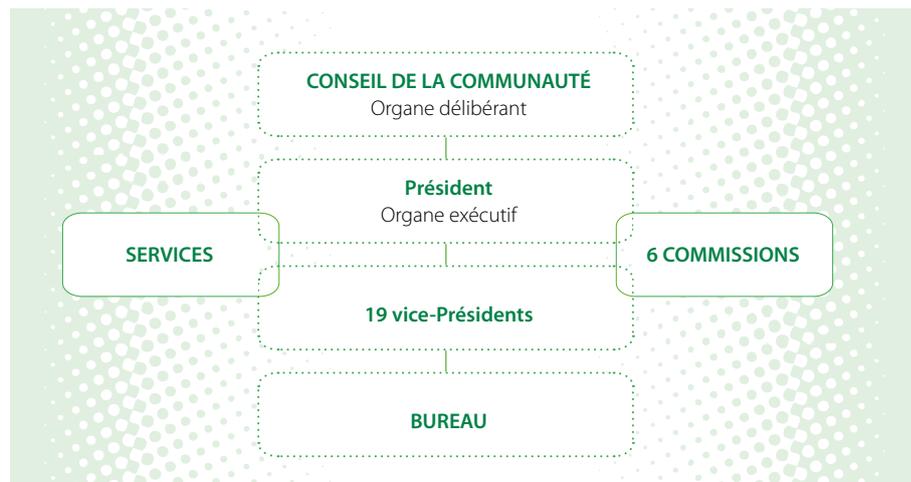
L'organisation institutionnelle

L'organe délibérant est le Conseil de la Communauté, composé de 64 délégués élus par les Conseils municipaux des 16 communes membres ; la répartition des sièges est la suivante :

Castres : 26, **Mazamet** : 7, **Aussillon** : 5, **Labruguière** : 4, **Le Rialet** et **Le Vintrou** disposent chacune d'un siège, chacune des autres communes de 2 sièges.

Le nombre et la répartition des sièges ont été fixés par accord de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées.

Le Conseil de la Communauté règle par ses délibérations les affaires de la Communauté d'agglomération ; il a délégué certains pouvoirs au Président, élu lors de la séance d'installation du Conseil de la



Communauté, et qui assure la fonction de l'exécutif.

Le Président fixe l'ordre du jour et préside les séances du Conseil, met en œuvre les décisions avec l'aide de ses services, décide des dépenses à engager. Il représente l'Autorité territoriale, c'est-à-dire qu'il est le chef des services de la Communauté.

Le lundi 14 avril 2008, M. Pascal BUGIS a été élu Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, succédant à M. Jacques LIMOUZY (1).

Il préside le Bureau, qui se réunit pour préparer les affaires portées à l'ordre du jour du Conseil de la Communauté, organiser et assurer le suivi des travaux des commissions et des groupes de travail (2).

Le Bureau est composé de façon à ce que toutes les communes membres y soient représentées ; auprès du Président, il comprend 19 Vice Présidents, et 5 autres membres, élus parmi les délégués des communes.

Les Vice-Présidents représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences que celui-ci leur a déléguées.

Composition du Bureau :

Le Président : Pascal Bugis

(les Vice-Présidents sont désignés par un astérisque)

Aiguefonde : M. Vincent Garel*

Aussillon : M. Didier Houllès*, M. Bernard Escudier*

Boissezon : M. Claude Aussillou -

Castres : M. Pierre Fabre*, M. Philippe Leroux*, Mme Fabienne Lévêque*, M. Jean-Pierre Paris*, Mme Nathalie de Villeneuve*

Caucalières : M. Jean-Michel Arjona*
Labruguière : M. Richard Auriac*, M. Marc Nouxet*

Lagarigue : M. Michel Benoit*

Mazamet : M. Philippe Bancal*, M. Paul Deloche*

Navès : M. Marc Cousinié

Noailhac : M. Jean-Louis Gau

Payrin-Augmontel : M. Francis Rivas*
M. Bernard Cabanes*

Le Rialet : M. Jacques Biau

Saint-Amans-Soult : M. Daniel Vialelle*

Valdurenque : M. Jean-Louis Battut*

Le Vintrou : M. Francis Ribelles.

Les commissions et groupes de travail se répartissent entre les commissions obligatoires (Commission d'appel d'offres, Commission de Délégation de Service Public, Commission Consultative des Services Publics Locaux), la commission des Maires, et des commissions thématiques (3).

(1) Présidents du District : 1993-1995 : M. Jacques LIMOUZY, 1995-1999 : M. Bernard RAYNAUD ; Présidents de la Communauté d'agglomération : 2000-2001 : M. Bernard RAYNAUD, 2001-2008 : M. Jacques LIMOUZY.

(2) Un Conseil de Direction, organe non obligatoire composé du Président, des maires des villes de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière et de deux maires des autres communes désignés par le Bureau, avait été institué en 2002 ; les affaires qui y étaient examinées sont, depuis le 2e semestre 2008, traitées par le Bureau.

(3) Lors du renouvellement des instances après les élections de mars 2008, le nombre des commissions a été fixé à six : Commission Compétitivité du territoire - Développement économique, Commission Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la Ville, Commission Cohésion territoriale - Politiques contractuelles, Commission Infrastructures de communication, Commission Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable, Commission Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie.

Les instances de concertation

Le Conseil de développement, commun au pays et à l'agglomération, est une instance de consultation, de proposition et d'animation composée de 55 membres, où la société civile est largement représentée, et qui a pour objet de promouvoir le développement durable du territoire ; il a notamment contribué à l'élaboration du projet d'agglomération et de la charte de développement durable du pays.

Constitué sous forme associative depuis 2004, il est présidé depuis le 25 juin 2008 par M. Guy MILLAN, qui a succédé à M. Robert BARTHES ; la Communauté d'agglomération contribue à son fonctionnement au travers d'une capitation, apportant ainsi 82 % des participations des communes et EPCI.

La Commission locale d'évaluation du transfert des charges est composée de 11 représentants de la Communauté d'agglomération et de 16 représentants des communes, son rôle est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés vers l'Établissement public de coopération intercommunale. Ce montant, rapproché du produit de taxe professionnelle perçu par les communes avant application de la taxe professionnelle unique, permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune membre.

Cette commission est présidée depuis 2008 par M. Francis RIVAS ; elle n'a pas eu à se réunir en 2008.

La Commission consultative des services publics locaux, instituée depuis 2003, a été renouvelée en 2008 ; composée de 6 représentants de la Communauté d'agglomération et de 6 représentants d'associations locales, elle est présidée par le Président de la Communauté d'agglomération et sa compétence

porte sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

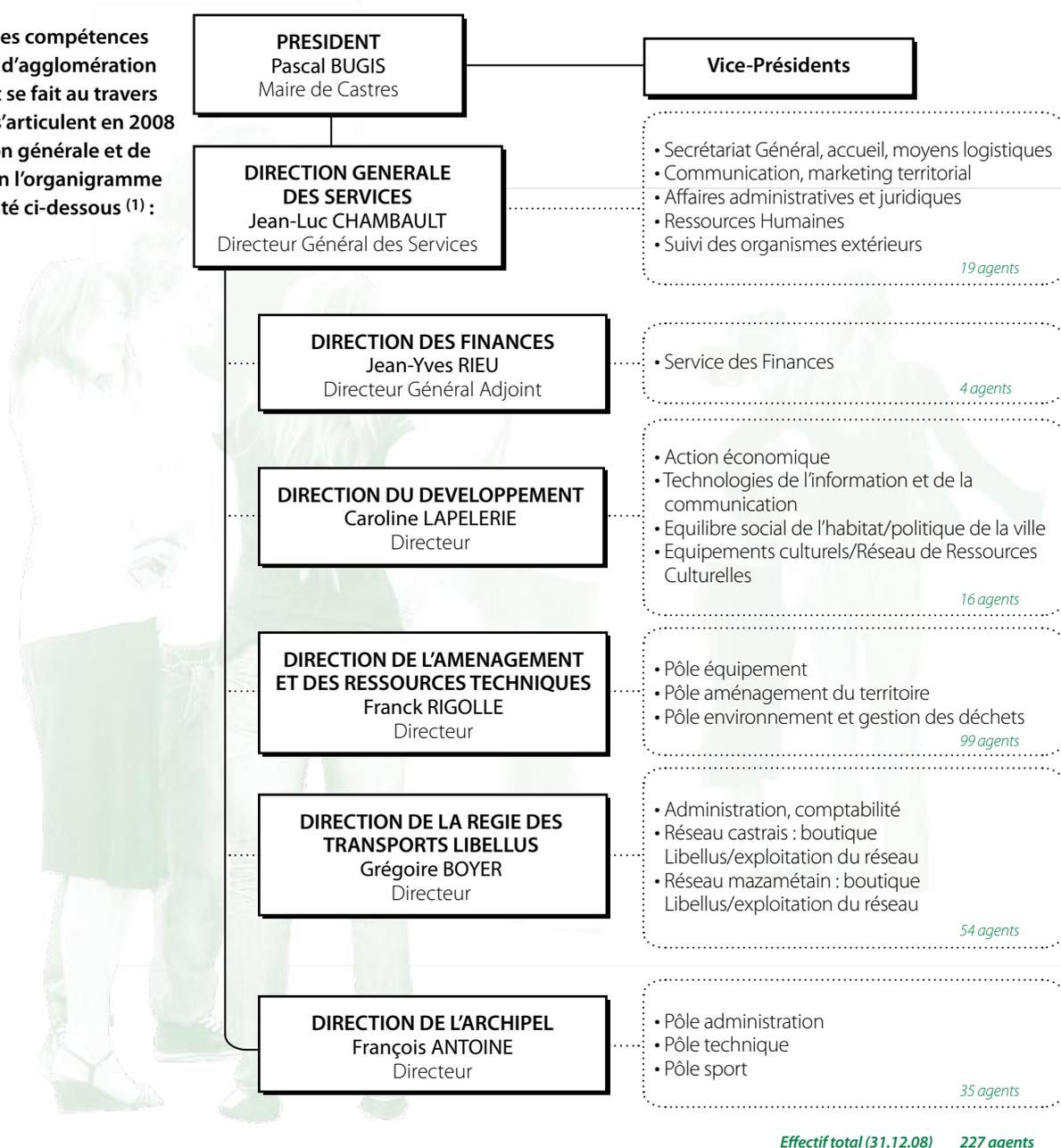
Les services concernés sont donc : la concession d'exploitation cinématographique de l'espace culturel multimédia « APOLLO-Michel Bourguignon », la régie chargée de l'exploitation de la salle de musique amplifiée « LO BOLEGASON », la régie chargée de l'exploitation des transports publics urbains « LIBELLUS » ; elle est également chargée d'examiner chaque année le rapport sur le traitement des ordures ménagères.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été renouvelée le 5 mai 2008 et installée le 22 décembre ; elle est composée notamment du Président de la Communauté d'agglomération qui la préside de droit, et des Maires des 16 communes membres ; elle a pour objet d'examiner, en concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées, les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en application de la loi n° 2005-102 du 11/02/2005, qui impose de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ⁽¹⁾.

(1) La loi relative à la l'accessibilité aux personnes handicapées a été modifiée le 12 mai 2009, ouvrant la possibilité aux communes de 5.000 habitants et plus de créer une commission, ce qu'a fait la ville de Castres ; les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, dans leurs domaines respectifs de compétences.

L'organigramme des services

L'exercice direct de ses compétences par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet se fait au travers de ses services, qui s'articulent en 2008 autour de la direction générale et de cinq directions, selon l'organigramme schématique présenté ci-dessous (1) :



(1) L'organigramme a été modifié en mars 2009, avec la création d'une Direction de l'habitat, de la politique de la ville, des équipements culturels et de loisirs, et la nomination d'un Directeur Général Adjoint en charge des services concernés (15 agents) jusque là rattachés à la Direction du développement qui se consacre désormais pleinement au développement économique.

Les organismes extérieures

Outre les services dont elle dispose, la Communauté d'agglomération exerce certaines de ses compétences au travers d'organismes extérieurs constitués à cet effet, auxquels elle participe et qu'elle soutient financièrement, ces organismes relèvent de différents statuts et leur activité est présentée dans la 2^{ème} partie de ce rapport.

Le suivi des organismes extérieurs est une des missions du Directeur général des services.

Les régies ⁽¹⁾ sont : Libellus, régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation du service des transports urbains de personnes (*cette régie dispose d'un Conseil d'exploitation consultatif, ouvert aux transporteurs et aux usagers, qui est chargé d'émettre un avis sur le budget et l'activité*), et Lo Bolegason, régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale (*donc, disposant d'un Conseil d'administration*), chargée de l'exploitation du centre culturel de musiques actuelles.

En outre, la Communauté d'agglomération est membre de 7 syndicats mixtes ⁽²⁾, certains intervenant sur des priorités de l'action intercommunale :

Syndicat mixte pour le Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie du Sud du Tarn, Syndicat Mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, Syndicat mixte du SCOT du Pays d'Autan, Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, d'autres sur des aspects spécifiques à certaines politiques communautaires : Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers – TRIFYL,

Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, Syndicat Mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac.

Les Sociétés d'Economie Mixte Locales ⁽³⁾ sont : la SAEM INTERMEDIASUD, dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire principal (capital de 808.482 € en 2008), crée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique de Castres-Mazamet, et la SEM 81, société départementale d'aménagement et d'équipement, où la Communauté est représentée au Conseil d'administration depuis la réforme des statuts de 2006.

Les associations ⁽⁴⁾ dont la Communauté d'agglomération est membre relèvent principalement de deux domaines :

- les associations en lien avec l'organisation territoriale : Conseil de Développement du Pays d'Autan, Association des élus du Pays d'Autan, Association de coopération de l'aire métropolitaine toulousaine (*en projet en 2008*) ;
- les associations en lien avec le développement économique : Castres-Mazamet Technopole, Association du pôle de compétitivité Cancer Bio Santé (*en 2009 la Communauté d'agglomération adhérera également à l'association du nouveau pôle de compétitivité agroalimentaire AGRIMIP*), Association IT MEDIA II, ARDESI (*association régionale de promotion des technologies de l'information*), Association OTIE, Association CRITT DIAC, Association Tarn Entreprendre, Association Réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, Incubateur Midi-Pyrénées, Association Interrégionale pour la liaison Tarn-Hérault (*RD612*), Association Inter-PLIE du Tarn,

Mission Locale pour l'Emploi des jeunes du sud du Tarn.

D'autres associations peuvent être soutenues par la Communauté d'agglomération, en 2008, ce sont : Association Energie Cités, Club des utilisateurs IMAGIS France, Association ACCORD (*L'Apollo - Michel Bourguignon*), Syndicat national des patinoires (*L'Archipel*), Office de tourisme de Revel (*L'Archipel*), ORAMIP, Comité des Œuvres sociales, Groupement des Autorités Responsables de Transport - GART (*Libellus*), et l'Association des Communautés de France - ADCF.

(1) Régie : mode de gestion des services publics mis en valeur au moyen d'une structure dotée de l'autonomie financière et d'organes représentatifs, voire d'une personnalité juridique propre – articles R. 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2) Syndicats mixtes : établissements publics dont la composition peut intégrer, soit uniquement des communes et/ou des EPCI (syndicats mixtes « fermés »), soit des collectivités territoriales et tout autre établissement public dont les Régions, les Départements ou les chambres consulaires (syndicats mixtes « ouverts ») - articles L. 5711-1 s. CGCT.

(3) Sociétés d'économie mixte : sociétés de droit privé qui associent les collectivités locales à une ou plusieurs personnes privées et éventuellement, à d'autres personnes publiques pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, ou pour toute autre activité d'intérêt général – articles L. 1521-1 s. CGCT.

(4) Association, selon la loi du 1er juillet 1901: organisme de droit privé par lequel deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices - relative au contrat d'association.

Les subventions et participations

Les subventions et participations en 2008 <i>En milliers d'€</i>	Investissement	Fonctionnement
RÉGIES - SYNDICATS MIXTES		
Lo Bolegason	16 284,00 €	150 360,00 €
Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche	38 525,00 €	230 898,00 €
La recherche		
Aéroport régional		780 321,40 €
Schéma de Cohérence Territoriale	24 739,00 €	16 931,00 €
Traitement des déchets Trifyl		825 921,77 €
Bassin de l'Agout	25 814,00 €	43 173,87 €
Intermédiastud - Plate-forme numérique		137 540,00 €
SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE - ASSOCIATIONS		
SEM 81 ZAC du Causse		300 000,00 €
Conseil de développement		41 594,00 €
Castres-Mazamet Technopole		130 000,00 €
Pôle de compétitivité Cancer Bio Santé		15 000,00 €
IT Média II		50 000,00 €
Ville de Guédiawayé coopération décentralisée		11 134,00 €
Université Toulouse Mirail coopération décentralisée		10 200,00 €
CRITT-DIAC		15 000,00 €
Incubateur Midi-Pyrénées		10 000,00 €
InterPLIE du Tarn		9 650,00 €
Mission locale pour l'Emploi des jeunes du sud du Tarn		62 491,15 €
ORAMIP		12 479,00 €
Comité des Œuvres Sociales du personnel		30 770,00 €
Agence Départementale Information Logement		5 000,00 €
Association Castraise protection des animaux		32 344,00 €
Association secours aux animaux Aussillon		18 198,45 €
Fédération Départementale CUMA du Tarn		300,00 €

Les ressources humaines

Au 31 décembre 2008, les 227 agents permanents (208 titulaires, 14 contractuels, 4 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi et 1 apprenti) que la Communauté d'agglomération employait, étaient ainsi répartis dans les directions (cf. infra : L'organigramme des services), selon les catégories auxquelles ils appartiennent :

	Catégories			Autres (1)	TOTAL
	A	B	C		
Direction Générale des Services	6	2	11		19
Direction des Finances	2	1	1		4
Direction du Développement	5	4	5	2	16
Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	4	6	86	3	99
Régie des Transports Libellus	1	1	52		54
Archipel	1	10	24		35
TOTAUX (2)	19	24	179	5	227

En 2008, la masse salariale a représenté 8,5 millions d'€ (compte administratif).

Les recrutements ont porté en 2008 sur 5 agents contractuels :

- à la Direction de l'aménagement et des ressources techniques, Pôle environnement - collecte des déchets : un agent (catégorie C) pour pouvoir le poste de garde particulier de la base de loisirs des Montagnès, un chargé de mission (catégorie B) pour l'optimisation des collectes de déchets ménagers, un chargé de mission (catégorie B) pour la réhabilitation des décharges ;
- à la Direction du développement,

équilibre social - politique de la ville : un chargé de mission (catégorie A) pour le suivi du P.L.I.E., un chargé de mission (catégorie B) pour le suivi de l'OPAH.

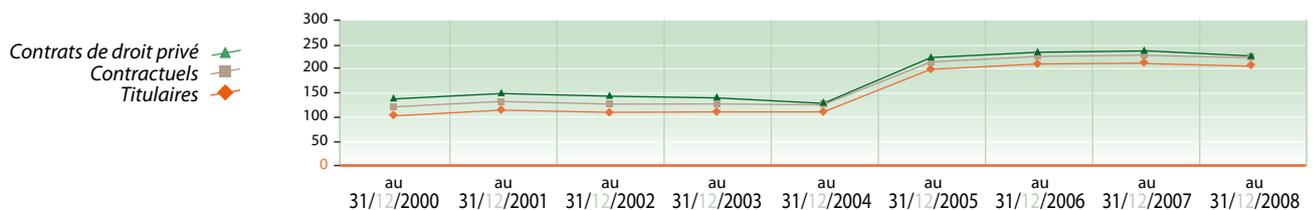
Par ailleurs, 5 agents contractuels ont été intégrés dans le statut de la Fonction publique territoriale : 3 à la Direction de l'aménagement et des ressources techniques. (1 en filière administrative et 2 en filière technique), 2 à la régie des transports Libellus (en filière technique). Enfin, 6 agents ont fait valoir leur

droit à la retraite : 3 titulaires de la régie des transports Libellus, 2 titulaires et 1 contractuel à la Direction de l'aménagement et des ressources techniques - pôle environnement - collecte des déchets ménagers.

(1) CAE, apprentis.

(2) Dont filière administrative. 42 (cat. A : 12, cat. B : 6, cat. C : 24), filière technique 173 (cat. A : 6, cat. B : 9, cat. C : 158), filière sportive 11 (cat. B : 7, cat. C : 4), filière culturelle 1 (cat. A).

Evolution des effectifs de 200 à 2008



En 2008, 124 agents ont été concernés par au moins une action de formation, soit 48,82 % de l'effectif total.

Dans la continuité des précédents, le plan de formation 2008 a été élaboré afin de répondre aux besoins des services et de prendre en compte les demandes des agents en fonction des possibilités existantes, après examen du coût de la formation sollicitée et de l'organisation du service pendant le temps de formation ; il intègre notamment les dispositions des évolutions législatives et réglementaires en matière de formation professionnelle :

DIF, formation d'intégration et de professionnalisation.

Priorité est donnée aux formations réglementaires ou nécessaires en hygiène et sécurité, ainsi qu'aux formations visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies, dans un objectif permanent de qualité du service rendu au public ; la programmation des formations, dispensées en priorité par le CNFPT, s'adresse à tous les agents, qu'ils soient titulaires, contractuels ou emplois d'insertion.

En 2008, a été notamment engagé

un coaching des agents de maîtrise du service de collecte des déchets ménagers afin de les accompagner dans le développement de leurs compétences et d'améliorer la qualité du fonctionnement du service.

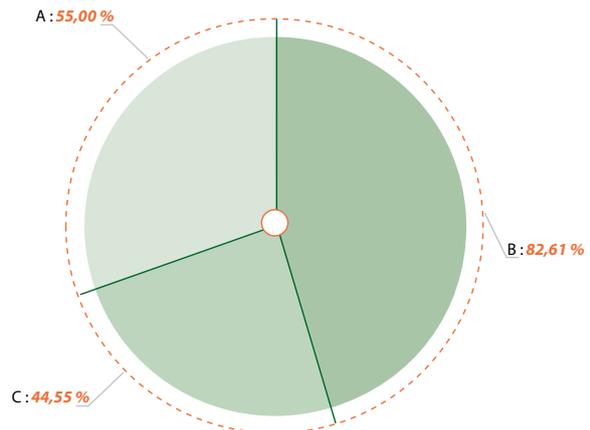
Conformément à la réglementation applicable, et aux nouvelles obligations existantes, une formation sécurité incendie a été planifiée pour des agents des établissements recevant du public L'Archipel et l'Apollo, ainsi qu'une formation en direction des conducteurs de véhicules de plus de 3,5 t transportant des voyageurs (1).

Répartition des bénéficiaires d'actions de formation par axe et par direction

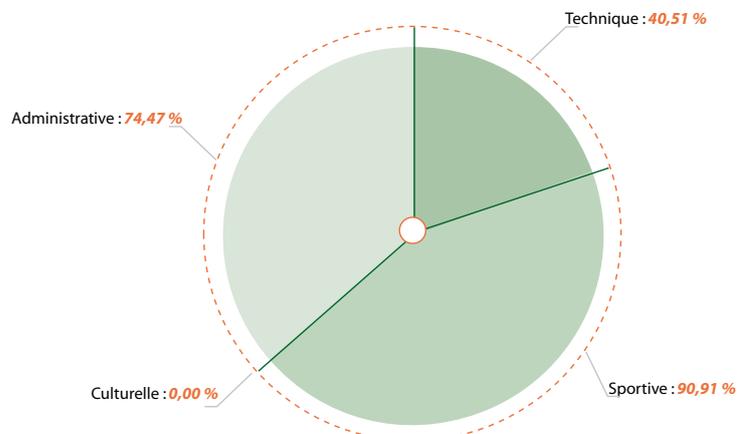
Formations	D.G. et services rattachés	Direction du dévelop.	Direction des finances	D.A.R.T	Archipel	Libellus
Hygiène et sécurité	9	9	1	10	30	16
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	12	3	4	9	3	3
Formations d'adaptation des agents au poste ou liées à un projet professionnel	4	8	3	25	14	3
Préparations concours et examens	6	4	2	21	10	3
Formations obligatoires après nomination	2	2	1	0	4	0

Par groupe d'agents formés :

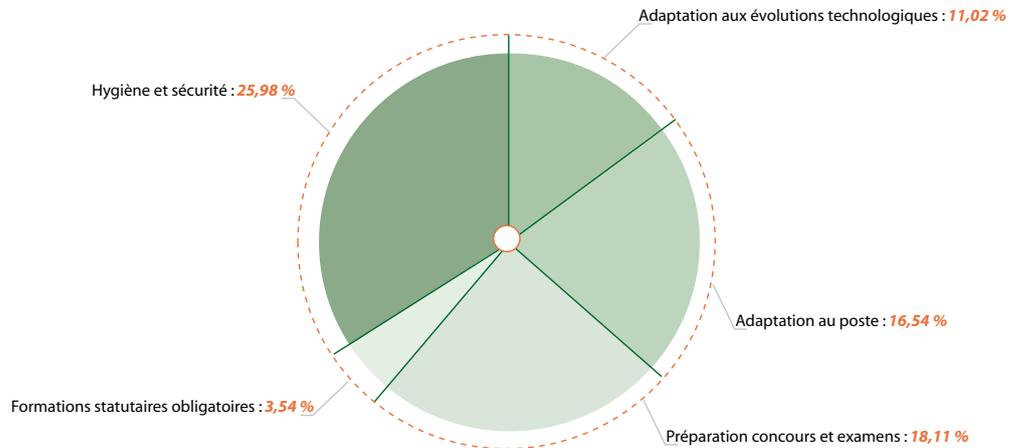
Par catégorie



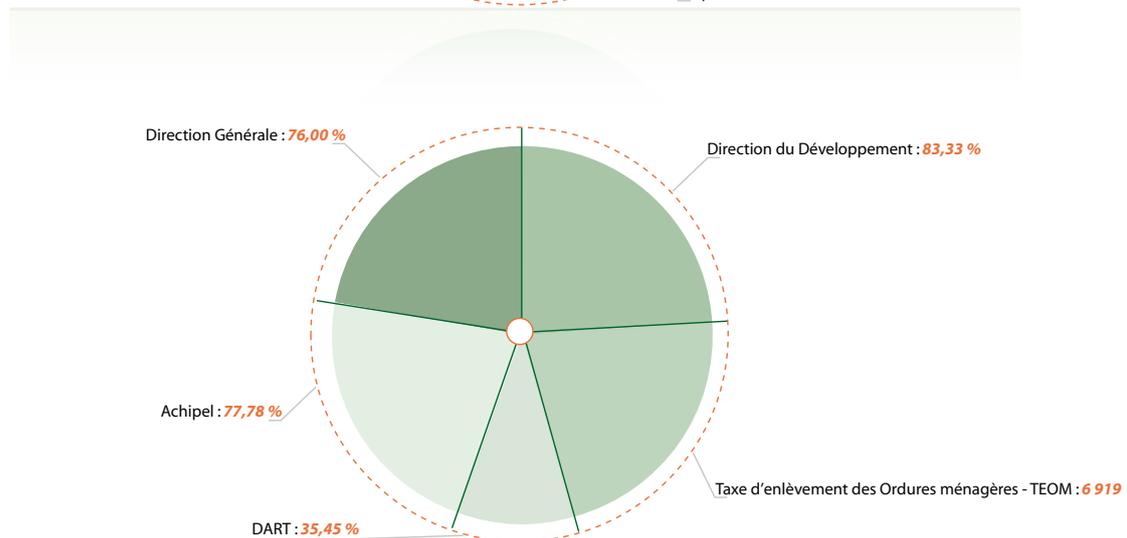
Par filière



Par axe de formation - Agents formés par rapport à l'effectif de la Communauté d'agglomération :



Par direction et par agents formés :



Le Comité Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène et de Sécurité ont été renouvelés en 2008, les représentants de la Communauté d'agglomération ont été désignés par le nouveau Conseil et les élections des représentants du personnel se sont déroulées le 6 novembre (2). En 2008, deux réunions se sont tenues, le 30 juin (*bilan social, plan de formation, règlement intérieur du service de la collecte des déchets ménagers*) et le 5 décembre (*règlement intérieur du CTP, modification du régime indemnitaire*).

- (1) Cette formation sera prolongée en 2009 pour les conducteurs de véhicules lourds transportant des marchandises).
- (2) Les listes présentées ont obtenu : C.F.D.T. 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants, et Force Ouvrière : 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants.

Il est à noter qu'en 2008 a été entreprise une révision générale du régime indemnitaire alloué aux agents de la Communauté d'agglomération, afin de le mettre en conformité avec les dispositions réglementaires issues des dernières réformes, et d'en faire un véritable

outil de la politique de management de notre établissement public.

Le principe a été introduit d'une modulation liée au niveau des responsabilités exercées, à l'atteinte des objectifs du service, ainsi qu'à l'assiduité ; la démarche d'évaluation a été approfondie en conséquence, avec des critères adaptés (1).

(1) Ces dispositions ont été approuvées par le Conseil de la Communauté le 8 décembre 2008, et mises en œuvre à compter du 2^e trimestre 2009.

L'informatique et la logistique

Les services de la Communauté d'agglomération étant répartis sur 12 sites distants, les moyens logistiques dont ils disposent sont en partie décentralisés ; un pool de 5 agents rattachés à la Direction générale des services assure, dans un souci de bonne coordination et de rationalisation des ressources, le fonctionnement de l'informatique, de la téléphonie, et des liaisons intersites.

Le maintien opérationnel du système d'information de la Communauté d'agglomération est assuré par deux

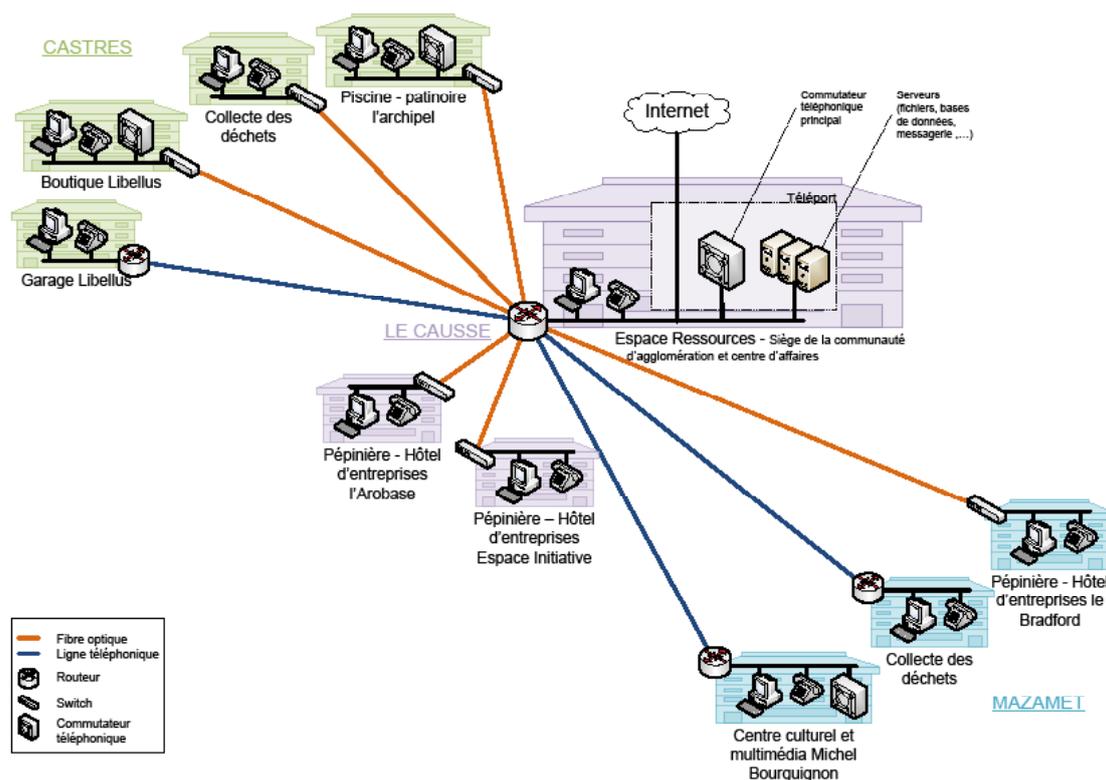
techniciens polyvalents réseaux-sécurité et micro-informatique, dont la mission est renforcée par une prestation externalisée d'assistance et maintenance de l'infrastructure réseau ⁽¹⁾.

Au total, 105 utilisateurs se servent de l'intranet au quotidien, sur 95 postes de travail, gérés par 10 serveurs et répartis sur les 12 sites, dont 10 sont interconnectés par un réseau privatif utilisant la fibre optique, également relié au réseau ADSL.

Ce sont, sur le site d'activité Le Causse Espace d'Entreprises où se trouve le siège de la Communauté d'agglomération :

l'Espace Ressources, la pépinière - hôtel d'entreprises l'Espace Initiative et l'Arobase ; à Castres : la boutique Libellus, le garage Libellus, l'Archipel, le pôle castrais environnement-collecte des déchets ; à Mazamet : le centre culturel et multimédia Apollo-Michel Bourguignon, la pépinière-hôtel d'entreprises Bradford, le pôle mazamétain service environnement-collecte des déchets. La boutique Libellus de Mazamet est interconnectée via le réseau internet.

En outre, 33 entreprises accueillies en pépinière ou en hôtel d'entreprises sont connectées au service internet de la Communauté d'agglomération.



Il est à noter que ces moyens se complètent par le service du Système d'information géographique, couplé au service de l'Observatoire économique et social, tous deux rattachés à la Direction de l'aménagement et des ressources techniques, qui sont mutualisés avec l'ensemble des communes membres.

Un agent consacre une partie de son temps de travail au maintien

de la flotte de téléphones portables et du système de téléphonie fixe, dont la nouvelle infrastructure, partagée entre 9 sites, a été installée fin 2008 et fait l'objet d'une prestation externalisée de maintenance ; l'objectif de cet investissement est une réduction des coûts de fonctionnement.

Cet agent, pour l'autre partie de son temps avec un autre, est en outre

chargé d'assurer le service du courrier et les relations intersites, ainsi que l'entretien et le fonctionnement des espaces ouverts au public à l'Espace Ressources.

⁽¹⁾ La Direction Générale des Services de la Communauté d'agglomération, à laquelle ces agents sont rattachés, n'a jamais souhaité renforcer ce dispositif, afin de rendre possible, dans l'avenir, une mutualisation qui pourrait être étudiée à l'échelle de l'ensemble des communes membres.

La commande publique

Après la transformation du district en Communauté d'agglomération dès 2000, les premiers marchés ont consisté en l'achat de fournitures et équipements mais, surtout, ont porté sur les prestations de services et les prestations intellectuelles nécessaires au moment où la Communauté d'agglomération devait trouver les voies et moyens adaptés pour exercer ses compétences.

C'est avec le contrat d'agglomération, à compter de 2003 qu'a été validé l'engagement des grandes opérations structurantes du projet d'agglomération, entraînant des investissements importants et nécessitant la conclusion de marchés de travaux.

Cette évolution des achats de la Communauté d'agglomération s'inscrit dans un cadre règlementaire lui-même évolutif où, après la publication du Code des Marchés Publics de 2001 celui-ci a été réformé à deux reprises en 2004 et en 2006 ; ces changements ont fourni l'occasion de définir et préciser des règles internes qui fondent la stratégie d'achat de la Communauté d'agglomération, avec le souci de concilier la sécurité juridique de la commande publique et son efficacité économique, en s'appuyant sur des principes simples éprouvés : la liberté d'accès aux marchés publics, l'égalité de traitement des candidats, le contrôle de l'usage des deniers publics, dont découlent les procédures mises en œuvre : publicité des offres, mise en concurrence des fournisseurs, transparence des choix effectués, contrôles externes.

A partir de 2005, les marchés publics de la Communauté d'agglomération, instruments de l'action intercommunale, représentent en moyenne chaque année un volume financier total de plus de 5 M € : travaux, fournitures et services ; le nombre de consultations est de l'ordre de 80 par an et aboutit à la conclusion d'une centaine de marchés ⁽¹⁾.

La dématérialisation des marchés publics est un pas de plus dans la modernisation de l'action publique ; la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a voulu être une des premières collectivités à opter pour la dématérialisation et, dans un premier temps, cela s'est traduit par le développement du projet ACTES d'aide au contrôle de légalité dématérialisé : il s'agit de la transmission par voie électronique de divers documents au représentant de l'Etat : délibérations, décisions, arrêtés, contrats et conventions, ce qui représente environ 600 documents par an.

(1) A partir de 2009, la Communauté d'agglomération poursuivra son effort financier en fixant le cadre d'un Programme pluriannuel d'investissements élaboré dans le cadre de la prospective financière.

Dans un contexte économique difficile, l'assouplissement des règles relatives aux procédures d'appel d'offres contribuera à conforter le rôle moteur de la Communauté d'agglomération dans le développement économique local.

En outre, à compter de 2009, le service des marchés, qui recourt à des plateformes externes de dématérialisation, se dotera de moyens propres de dématérialisation.

Cette démarche se poursuit aujourd'hui avec la dématérialisation des marchés publics, car, à compter de 2010, conformément au plan d'action impulsé par l'Union européenne, il est prévu de rendre tous les marchés publics accessibles en ligne et de faire en sorte que 50 % des marchés publics formalisés soient passés par voie électronique.

Les objectifs sont d'améliorer encore l'efficacité de ses procédures d'achat, de faciliter l'accès de toutes les entreprises aux marchés publics, de réduire la durée des procédures de passation des marchés publics, enfin de professionnaliser d'avantage la fonction achat public.

La mutualisation

Constamment recherchée par la Communauté d'agglomération avec l'ensemble de ses partenaires, la mutualisation des moyens s'exprime en premier lieu avec ses communes membres ; depuis sa création, nombre de conventions ont ainsi été conclues ⁽¹⁾, dans

l'objectif d'établir avec autant de précision qu'il est possible, et avec la nécessaire lisibilité pour l'utilisateur, la répartition des rôles et des tâches dans l'exercice de certaines compétences.

En 2008, un nouvel élan a été donné, d'une part pour poursuivre l'effort de clarification dans les conventions déjà existantes, et d'autre part pour impulser une coopération plus étroite entre la Communauté d'agglomération et les communes, en particulier en direction des 12 communes rurales de l'agglomération, qui ne disposent pas en propre des mêmes moyens que les 4 villes, elles-mêmes parfois dépourvues pour une coopération directe de commune à commune.

Ainsi, les conventions pour l'entretien des 13 zones d'activité de l'agglomération ont-elles été fondamentalement révisées, dans l'objectif d'établir les règles partagées d'une gestion durable de ces zones ; différents niveaux d'intervention ont été précisés : entretien lié au pouvoir de police du maire, entretien courant - en distinguant ici ce qui relève du fonctionnement et de l'investissement - enfin, travaux de renouvellement : requalification ou restructuration des voies et réseaux.

Ces conventions fixent les conditions de l'entretien lié au pouvoir de police et de l'entretien courant de fonctionnement par la commune concernée, qui s'en voit confier la maîtrise d'ouvrage déléguée, moyennant une rémunération sous forme d'un forfait annuel, désormais indexé ⁽²⁾ ; pour l'entretien courant d'investissement, elles prévoient qu'une enveloppe soit définie chaque année par la Communauté d'agglomération dans son budget, permettant l'attribution de fonds de concours aux communes ; enfin, elles indiquent que les grands travaux sont réalisés par la Communauté d'agglomération, dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement établi dans le cadre de la prospective financière ⁽³⁾.

En outre, le groupe de travail des Maires des communes rurales spécialement constitué autour de M. Jean-Louis BATTUT, pour approfondir la réflexion sur la mutualisation, a proposé de mettre en place un fonds de concours au bénéfice des 12 communes rurales (4).

(1) Pour l'entretien des zones d'activité, mais aussi pour les chantiers de génie civil des réseaux de fibre optique.

(2) Le montant initial de ce forfait a été donné en 2000 par la Commission locale pour l'évaluation des transferts de charges, la formule d'indexation prend pour base l'indice 637,1 du coût de la construction en juillet 2008.

(3) Le coût total estimé s'élève à 11 M€, il est prévu de doter le PPI de 1 M€/an.

(4) Ce fonds a été institué par le Conseil de la Communauté le xxxx 2009, et doté pour cet exercice d'un crédit total de xxxx €. Au cours de la même année, le groupe a également examiné les voies et moyens pour mettre en place, au sein de la Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques, des ressources humaines nécessaires pour apporter une Assistance à Maître d'Ouvrage aux communes, celles-ci ne pouvant plus recourir, au-delà du 31 décembre 2007, aux services de l'Etat qui proposaient jusqu'alors cette prestation.

Politique de communication

La politique de communication de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet répond aux objectifs suivants :

- présenter et expliquer l'action intercommunale : site internet, magazine de l'agglomération, relations presse...
- organiser l'information sur les services et faciliter l'accès des usagers à cette information : collecte et tri des déchets, transports urbains, équipements sportifs, culturels et de loisirs...
- relayer les priorités de l'action intercommunale dans la communication des organismes extérieurs partenaires, en matière de développement économique en lien avec Castres-Mazamet Technopole, et en ce qui concerne le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en lien avec le Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur du sud du Tarn.

En 2008, année de renouvellement du Conseil, le dossier pratique

d'information à l'attention des élus a été diffusé pour la première fois sur clé USB, et un trombinoscope fonctionnel des nouveaux délégués a été réalisé ; de nombreux supports ont été réactualisés dans les services, comme pour les transports urbains Libellus, dont la documentation destinée aux usagers a été entièrement revue.

Il est à noter que la carte de vœux 2008 de la Communauté d'agglomération, qui encourage les gestes éco-citoyens, a été lauréate du concours national des meilleures cartes de vœux organisé par le Forum pour la gestion des Villes et des Collectivités territoriales, et obtenu le 1er prix de la catégorie « structures intercommunales ».

La communication en ligne

Le site www.castres-mazamet.com regroupe l'ensemble des informations disponibles sur la collectivité et sur l'agglomération. En 2008 toutes les rubriques ont été réactualisées, et le service de navigation cartographique à partir d'une vue aérienne de l'agglomération a été perfectionné. Il est à noter que le site a été visité par 130.316 internautes, soit une moyenne de 356 visites journalières.

Les publications

Le magazine Pôles Sud informe les habitants sur l'action de la Communauté d'agglomération, ses projets et de façon plus large la vie économique et culturelle du territoire. Ce magazine de 16 pages est distribué dans les boîtes aux lettres des 16 communes membres de la Communauté d'agglomération. Pôles Sud peut également être consulté en ligne dès parution sur le site internet qui archive également les numéros parus depuis octobre 2002. En 2008 quatre numéros de Pôles Sud ont été diffusés.

Le deuxième numéro des Cahiers de la télésanté a été édité ; cet ouvrage, qui contribue au positionnement de Castres-Mazamet dans les domaines du numérique et de la santé en présentant le travail de recherche

de la formation d'ingénieurs ISIS, est issu d'une collaboration avec le réseau national Catel, Intermédiasud, Castres-Mazamet Technopole et le Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur du sud du Tarn.

Les actions par service

Les actions de communication réalisées au cours de l'année 2008 ont été déclinées dans les différents services ainsi qu'il suit.

Environnement-gestion des déchets :

- mise en place d'outils de communication pour accompagner la réorganisation de la collecte sélective, avec notamment l'édition d'un guide du tri ;
- reconduction des calendriers des jours de collecte.

Transports urbains Libellus :

- réédition de l'ensemble des plans et des fiches horaires des réseaux du pôle castrais et du pôle mazamétain.

Habitat :

- élaboration d'une plaquette d'information sur l'OPAH communautaire urbaine.

Développement économique :

- édition d'un guide d'accueil pour l'installation des nouveaux arrivants et découvrir le nouveau cadre de vie. Ce guide est destiné aux entreprises et organismes qui recrutent, il a pour objectif de mettre en valeur l'attractivité de l'agglomération ;
- réédition des guides touristiques annuels réalisés en partenariat avec les offices de tourisme de l'agglomération. Tirés à 15.000 exemplaires chacun, ces guides sont distribués localement, notamment par les offices et les communes, et dans les foires et salons spécialisés où est présentée l'offre touristique de Castres-Mazamet ;
- le guide de l'hébergement et de la restauration : ce fascicule recense la totalité des hébergements touristiques (*hôtels, campings, chambres d'hôtes, gîtes...*), des restaurants et autres lieux de restauration de l'agglomération. Il donne une information détaillée

(descriptif, niveau de confort, tarifs, coordonnées ...) pour les équipements adhérents à l'un des offices de tourisme de Castres, Labruguière ou Mazamet ;
- le guide d'accueil. Synthèse de l'offre touristique et culturelle de l'agglomération, ce guide présente de façon globale la région, donne des idées de découverte et des informations pratiques pour organiser ses vacances ou son temps de loisirs.

Piscine-patinoire de L'Archipel :
- conception des campagnes de communication pour l'ouverture des bassins extérieurs et de la patinoire.

Les opérations événementielles

Si, de façon apparente et directe, la Communauté d'agglomération a organisé peu d'actions événementielles en 2008 - en tant que telle, elle a été présente à la Foire de Castres sur un stand de 36m² (1), le service communication a été fortement mobilisé comme cela a été indiqué en préambule, pour apporter son concours à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de communication de la technopole et du syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, organismes extérieurs partenaires de la Communauté d'agglomération pour mettre en œuvre des priorités de l'action intercommunale.

Ainsi, les fonctions d'animation et mise en réseau des compétences, et d'accueil, promotion, prospection déployées par Castres-Mazamet technopole ont-elles pu s'appuyer sur un programme d'actions événementielles qui s'est déroulé tout au long de l'année, au travers de l'organisation de 5 petits déjeuners thématiques des créateurs et entreprises, et de la participation à 4 salons à Paris et Toulouse (2).

De même, le service communication contribue à la promotion de nouvelles formations supérieures sur des salons pour les étudiants ; en 2008, cela a principalement

concerné la formation d'ingénieurs en informatique et systèmes d'information pour la santé « ISIS ».

Les relations avec la presse

Toutes les actions de la Communauté d'agglomération sont relayées par le service communication auprès de la presse. Un dossier de presse est diffusé à l'occasion de chaque Conseil de la Communauté et les principaux

faits d'actualités donnent lieu à la diffusion de communiqués ou à l'organisation de points ou de conférences.

(1) Elle a également accueilli à l'été dans la cour de l'Espace Ressources l'exposition « de l'Espace pour la terre » dans le cadre du soutien apporté à la candidature « Toulouse capitale européenne de la culture 2013 » en tant qu'agglomération partenaire de la démarche d'aire métropolitaine toulousaine.

(2) S'y ajoute la participation de la technopole à la foire de Castres.



L'action intercommunale

Priorités de l'action intercommunale :

Stratégie et projet territorial de développement

Les actions et les programmes d'investissement dans lesquels sont engagées tant la Communauté d'agglomération que ses communes membres, s'inscrivent dans des axes de priorités définis par ces collectivités, et selon une stratégie énoncée dans le projet d'agglomération 2015 approuvé par le Conseil de développement le 5 juillet 2002, projet d'agglomération pris en compte par le Pays d'Autan dans l'élaboration de la charte de développement durable du Pays approuvée par le Conseil de développement le 14 juin 2004. Le projet d'agglomération et la charte de pays constituent les documents de référence pour la convention territoriale d'agglomération et la convention territoriale du Pays.

Il s'enrichit des travaux en cours du Schéma de Cohérence Territoriale, dont les orientations proposent de traduire dans les politiques d'urbanisme les principes de développement durable posés par le projet d'agglomération et la charte du pays.

Le projet d'agglomération

Au moment de sa création, conformément aux dispositions de la loi d'orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire, la Communauté d'agglomération a décidé d'élaborer

un Projet d'agglomération en partenariat avec les collectivités voisines et, pour l'établir, de créer un Conseil de Développement.

Cette démarche a abouti le 5 juillet 2002 à un document de référence, intitulé « Grande Agglomération Castres-Mazamet - Projet 2015 », qui définit les choix de l'agglomération pour un développement durable, ainsi que les stratégies économiques et sociale à moyen terme.

Ce document a servi de base au contrat d'agglomération conclu le 22 janvier 2004 avec l'Etat, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn. Le Contrat d'agglomération a permis de réaliser pendant la période 2003-2006 des actions définies dans le projet.

Dans le cadre de la préparation du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 conclu en 2008, qui a succédé aux contrats de plan, le Conseil de la Communauté d'agglomération avait adopté le 4 décembre 2006 un document intitulé « réactualisation du programme stratégique », qui a reçu un avis favorable du Conseil de développement.

Ce document met en exergue des orientations pour l'avenir :

- inverser la tendance à la dévitalisation économique et démographique ;
- faire valoir les atouts du territoire, savoir accueillir tant les populations que les entreprises ;

- être acteur des débats ainsi que des choix régionaux et métropolitains ;
- mobiliser les partenaires publics et privés afin de conduire à leur terme les actions structurantes engagées lors du précédent Contrat de plan et du Programme d'appui à la redynamisation du bassin ;
- réussir un saut qualitatif afin que le territoire soit pleinement « ouvert sur les réalités du monde », fort de spécificités reconnues au sein d'une puissante Eurorégion.

Il fixe des objectifs stratégiques au travers desquels la Communauté d'agglomération réaffirme son attachement aux principes du développement durable énoncés en préambule du Projet d'agglomération, avec une attention toute particulière à la maîtrise de l'étalement urbain et au renforcement de l'habitat dans les principaux pôles de vie :

- poursuivre les efforts sur les fondamentaux, c'est-à-dire les infrastructures de communication (*liaisons routières, ferroviaires, aériennes et nouvelles technologies*), *l'enseignement supérieur et la recherche*, le développement économique (*offre foncière et immobilière, pôles de compétitivité, conversion économique, tourisme*) et la culture ;
- construire un territoire attractif et accueillant, en agissant sur l'habitat, le logement et la politique de la ville, les services et les équipements, le cadre et la qualité de la vie, les transports collectifs.

La convention territoriale d'agglomération

Succédant au premier contrat d'agglomération conclu le 22 janvier 2004, dont l'échéance coïncidait avec celle du Contrat de plan Etat-Région, la Convention territoriale d'agglomération a été élaborée à partir de l'été 2007 entre les services de la Communauté d'agglomération et ceux de l'Etat, de la Région et du Département.

La Convention territoriale d'agglomération est un document cadre qui présente les grandes orientations d'aménagement et de développement de l'agglomération de Castres-Mazamet pour 2008-2013, en cohérence avec les objectifs régionaux et européens de compétitivité et de développement durable.

Elle se fonde sur une stratégie territoriale de redynamisation, régulièrement actualisée depuis le projet d'agglomération initial de 2002, en concertation avec la société civile, dans le cadre du Conseil de développement, et en liaison avec le Pays dont la Communauté d'agglomération est membre.

Dans cette convention, 3 axes traduisent les priorités du territoire :

- concourir à la compétitivité régionale, par le développement économique et le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- accompagner les mutations économiques, par la requalification de sites, l'accompagnement des entreprises et des activités,
- renforcer l'attractivité et la cohésion sociale de l'agglomération, par une offre améliorée de services à la population, et la préservation de l'environnement, la valorisation de notre cadre de vie.

La Communauté d'agglomération concentre principalement ses efforts sur les 2 premiers axes, notamment dans le cadre de sa compétence de développement économique ; elle a ainsi prévu d'investir pour le développement économique plus de 30 millions d'€ sur la période 2008-2013.



Les mesures programmées dans la Convention territoriale d'agglomération répondent aux objectifs du développement durable : ainsi du Schéma d'aménagement des pistes cyclables qu'il est prévu de mettre en œuvre à l'échelle du pays.

L'axe 3 concerne les investissements structurants qui sont réalisés, de façon complémentaire entre la Communauté et ses communes membres, pour améliorer l'offre culturelle, touristique, sportive et de loisirs, pour embellir le cadre de vie, pour économiser et valoriser les ressources énergétiques ; au total, communes et Communauté pourraient investir d'ici à 2011 un montant équivalent à celui du précédent contrat d'agglomération, soit 50 millions d'€ - c'est dire l'importance de cet axe, complémentaire des 2 premiers.

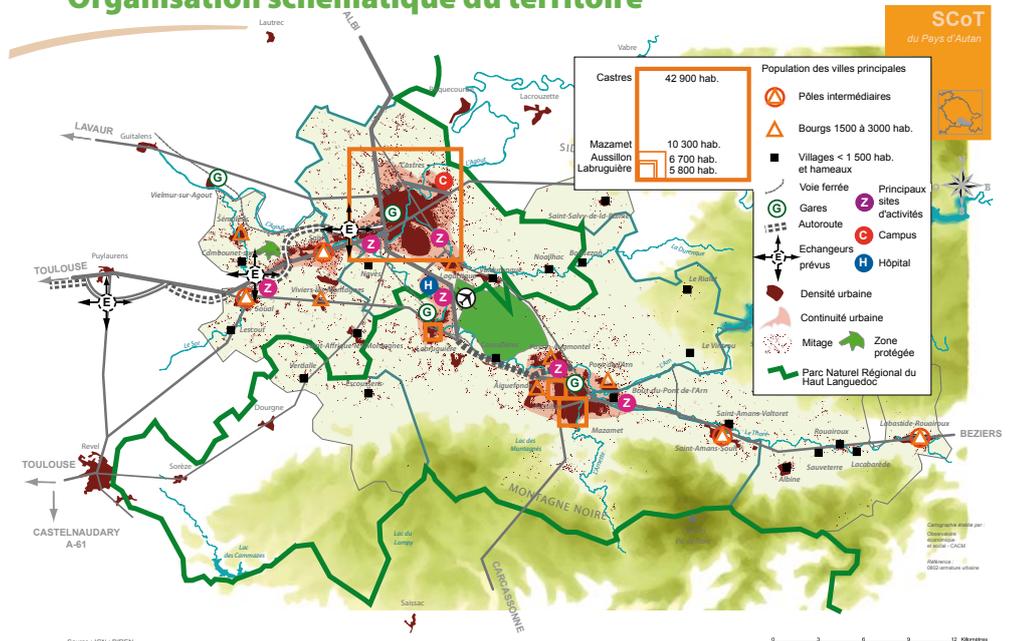
L'ambition est de réunir les conditions d'un développement durable de l'agglomération en cohérence avec les territoires qui l'environnent et de concourir par là, à un aménagement harmonieux du Tarn et de Midi-Pyrénées,

où Castres-Mazamet puisse pleinement jouer un rôle dans le pôle d'équilibre de la métropole toulousaine.

C'est pourquoi, en préalable aux priorités qu'elle met en avant, la convention rappelle l'enjeu majeur que constitue l'accessibilité de l'agglomération et de son bassin d'emploi au sein de l'ensemble midi-pyrénéen : si l'Etat et la Région consacrent des efforts au transport ferroviaire, si Castres-Mazamet dispose d'un aéroport régional, si l'agglomération a beaucoup investi dans l'équipement numérique, la modernisation des routes demeure un enjeu vital pour le bassin d'emploi (1).

(1) Extrait de la Convention territoriale d'agglomération conclue le 29 avril 2009 : « La stratégie de développement économique de l'agglomération de Castres-Mazamet qui a commencé à porter ses fruits est conditionnée à la modernisation des infrastructures routières. Engagée pour achever les travaux portant sur les infrastructures routières inscrits au Contrat de plan Etat-Région précédent, la Communauté d'agglomération soutient la construction d'une voie autoroutière structurante pour le territoire entre la métropole toulousaine et l'agglomération ; elle demande la réalisation de la déviation longue de Saint-Alby. Elle engagera la deuxième tranche d'aménagement de la Voie urbaine nord qui contribue non seulement à la sécurité routière des usagers et des riverains, mais aussi au désenclavement des activités des Monts de Lacaune. Le développement économique, le renforcement des solidarités ne saurait en effet se concevoir sans des infrastructures de communication performantes. L'organisation optimale de la mobilité constitue un enjeu fondamental pour l'accueil ou le développement d'entreprises et l'accueil des nouvelles populations. »

Organisation schématique du territoire



Le Schéma de cohérence territoriale

Déployé à l'échelle du Pays, le SCoT compte 3 intercommunalités :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Communauté de communes du Sor et de l'Agout, Communauté de communes de la haute Vallée du Thoré, et 2 communes isolées : Saint-Salvy de la Balme et Bout du Pont de l'Arn. En 2006, il regroupe 98 000 habitants et 41 000 emplois.

Dans un contexte de reconversion progressive de bassin industriel, le scénario du SCoT se veut un scénario volontariste d'ouverture, de positionnement dans les flux, d'équilibre et d'intégration, dont les projections chiffrées, à l'horizon 2030, sont les suivantes :
+ 4 000 emplois, + 10 000 habitants, + 8 à 9 000 logements.

Pour le territoire, l'objectif d'un apport de population supplémentaire est indissociable d'un objectif d'emplois nouveaux. En effet, le SCoT vise le maintien voire le renforcement de son caractère de bassin de vie et d'emploi, et du ratio actuel emploi/habitant soit 1 emploi minimum pour 2,7 habitants. 4 000 emplois doivent donc être créés.

Il est apparu qu'un objectif de 10 000 habitants de plus en 2030 était « raisonnable », notamment si on se reporte aux travaux de l'Aire urbaine toulousaine qui chiffre à 60 000 habitants le report de population sur l'ensemble des villes moyennes autour de la métropole, et aux évolutions démographiques 99-06 qui marquent une rupture à la hausse par rapport aux projections tendanciennes de l'INSEE.

Les étapes accomplies en 2006 et 2007 ont été les suivantes :

- Arrêté préfectoral de périmètre : le 9 juin 2006 ;
- Arrêté préfectoral de création du Syndicat mixte du SCoT du Pays

d'Autan : le 16 juin 2006

- Comité syndical d'engagement de la procédure et de définition des modalités de concertation : le 20 juin 2006 ;
- Validation du diagnostic en Comité syndical le 7 juillet 2007 et une délibération complémentaire a été prise le 26 juin 2008 ;
- Porter à connaissance associé de l'Etat : présentation par M. le Sous-Préfet en Comité syndical, le 13 décembre 2007 ;
- Analyse atouts/faiblesses/menaces/opportunités, ainsi que les enjeux du territoire examinés en réunions territoriales de septembre à décembre 2007 ;
- Ateliers organisés le 11 décembre 2007, sur 3 questions de développement durable : attractivité du territoire, mobilité durable, développement et protection des paysages et de l'environnement.

En 2008, les travaux sur le PADD ont été engagés avec la nouvelle assemblée, en vue de tenir le débat sur le PADD en 2009 ⁽¹⁾.



Le SCoT répond à une préoccupation de maîtrise de la consommation foncière et de gestion durable de l'espace, ce qu'illustre l'important travail réalisé sur les trames vertes et bleues, pour protéger les paysages et les espaces sensibles et permettre un développement compatible avec le maintien des continuums écologiques.

(1) Comité syndical du 25 mai 2009, le PADD et le DOG, en cours de rédaction, seront examinés à partir du mois de septembre 2009, pour un arrêt du projet prévu en décembre 2009.

Parallèlement, un travail sur l'identification des trames vertes et bleues ⁽¹⁾ viendra abonder l'évaluation environnementale du SCoT.

(1) Groupe de travail constitué de l'équipe SCoT de la CACM, d'un spécialiste paysage-nature du Conseil Général et du CAUE pour aborder la question de l'équilibre entre urbanisme, paysages et biodiversité Ce groupe de travail a conduit :

- à repérer sur un plan au 1/35000 les espaces de nature intéressants en plus des inventaires ZNIEFF, Natura 2000 qui sont aussi des espaces de biodiversité,
- à établir des continuités naturelles entre ces différents espaces de nature = trame verte et bleue,
- à repérer des secteurs à enjeux pour la biodiversité du fait des projets de développement des communes et des projets d'infrastructures,
- à en déduire un certain nombre de prescriptions pour le maintien de la trame verte et bleue, y compris au travers des projets de développement.

L'enjeu foncier

La stratégie de reconversion économique que la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet développe sur son bassin d'emploi est conçue avec le souci d'un aménagement raisonné et équilibré du territoire, et de développement durable, ce que traduit également la volonté des acteurs locaux de mettre en cohérence des politiques publiques au travers du SCoT.

Le scénario retenu dans le cadre du Scot fixe pour l'avenir des objectifs de croissance de l'emploi et de la population réalistes (+4 000 emplois, + 10 000 habitants), qui permettent à Castres-Mazamet d'offrir une alternative de développement à la métropole toulousaine en voie de saturation, concourant par là même à la cohésion régionale.

A l'échelle du bassin d'emploi, l'enjeu foncier est de... ; si la Communauté d'agglomération a assuré le développement économique à court terme par l'aménagement du site Le Causse espace d'Entreprises, reconnu zone d'intérêt régional, il est nécessaire de constituer pour le long terme des réserves foncières pour une implantation raisonnée des activités, selon les principes du SCoT.

En complément à ce foncier à vocation économique, d'autres besoins sont : l'aménagement des quartiers des gares, la requalification des friches industrielles des anciennes zones d'activités et au sein du tissu urbain, la réalisation de nouvelles voies améliorant les déplacements à l'intérieur du territoire et sécurisant les centres villes, la préservation des espaces stratégiques autour des sites majeurs...

Conformément aux orientations données par le SCoT, les besoins sont limités : par exemple, en matière économique, il s'agit d'assurer à 25 ans la maîtrise foncière en vue d'aménager 300 hectares, de telle sorte que l'effet de levier attendu de l'EPFL au travers de la Taxe spéciale d'équipement doit permettre de limiter le montant de ce prélèvement.

C'est pourquoi en 2008, le Conseil de la Communauté d'agglomération a pris l'initiative de créer un établissement public foncier local dont l'objet est de réguler et maîtriser le marché foncier, anticiper et inscrire les projets dans un cadre cohérent, faire du portage foncier pour les communes membres.

Cet outil permettra également de mutualiser des moyens afin de bénéficier d'une ingénierie foncière, mise au service des besoins de la Communauté et de ses communes membres ainsi que de toute collectivité qui souhaiterait rejoindre l'établissement qui présente l'avantage de la souplesse et de la réactivité.

L'observatoire économique et social

Il partage avec le système d'information géographique des fonds cartographiques communs, les logiciels et moyens de production cartographique, la veille et la formation dans le domaine des systèmes d'information géographique.

L'observatoire vise à mobiliser l'information détenue par la Communauté d'agglomération, à alerter, évaluer, anticiper ; il contribue à l'élaboration des supports de promotion du territoire.

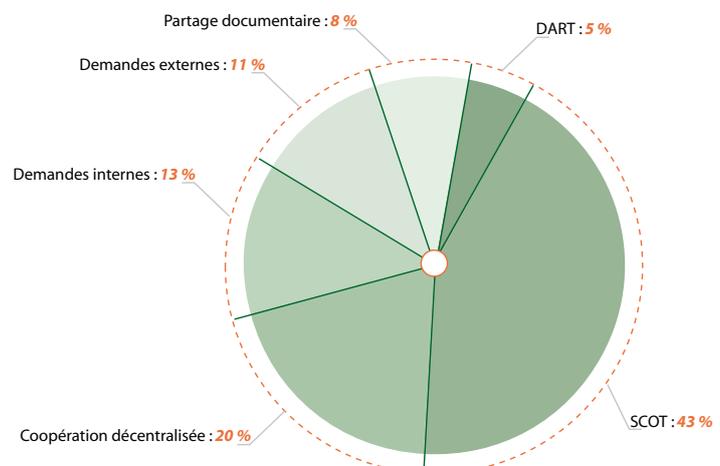
L'agglomération et le pays constituent les échelles de travail privilégiées à partir de données communales et infra-communales, mais la zone d'emploi constitue également une référence dans le domaine de l'emploi ; enfin les indicateurs départementaux, régionaux et nationaux sont utilisés pour comparer Castres-Mazamet à d'autres territoires et le situer par rapport aux différents échelons institutionnels et géographiques.

En 2008 l'activité de l'observatoire a notamment permis les productions suivantes :

- SCoT : finalisation du diagnostic « services », conception graphique, préparation technique du site internet, participation à l'élaboration du Programme d'aménagement et de développement durable,

- contribution à la cartographie des paysages, espaces naturels, trames vertes et bleues
- potentialités et enjeux, productions cartographiques et statistiques,
- coopération décentralisée : accueil à la Communauté d'agglomération pendant 5 semaines du responsable du projet à Guédiawaye en lien avec le SIG, suivi administratif et financier,
- études et dossiers en réponse à des demandes de services de la Communauté d'agglomération, de personnes bureaux d'études, du Conseil de développement ; mises en page et contributions rédactionnelles, supports de présentation pour des argumentaires territoriaux, dossiers autoroute et grand contournement de Toulouse, dossier de présentation pour les délégués,
- présentation de l'observatoire au cours d'une journée de formation des agents de l'Insee et de deux journées de formation des agents de la Direction de la Solidarité du Conseil général du Tarn,
- partage documentaire sur le réseau interne de la Communauté d'agglomération.

Répartition de l'activité de l'observatoire économique et social



Développement économique

Dans un contexte de reconversion industrielle, la Communauté d'agglomération a conçu une stratégie de développement économique qui a permis au territoire de se positionner en Région Midi-Pyrénées, sur des pôles de compétences porteurs de création d'activités et d'emplois : économie numérique et santé, notamment.

L'objectif est la redynamisation économique, avec pour ambition que le bassin d'emploi de Castres-Mazamet, principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, demeure un pôle d'équilibre majeur de la Région Midi-Pyrénées, attractif et porteur d'innovation.

C'est pour cela qu'il est important de poursuivre les efforts sur les deux leviers d'action principaux :

- l'animation économique du territoire et l'accompagnement des entreprises, missions déployées dans le cadre de Castres-Mazamet Technopole ;
- une offre de qualité, différenciante, pour l'accueil des entreprises : offre foncière, offre immobilière et aides aux entreprises.

L'offre foncière

Pour l'implantation et le développement des entreprises, la Communauté d'agglomération s'appuie sur des zones intercommunales :

Le Causse Espace d'Entreprises - zone d'intérêt régional, site d'appui

du Cancéropole dans le cadre du pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé ;
- le Parc du Thoré, l'Ecosite et 14 autres zones transférées par les communes.

En 2008, les actions ont porté principalement sur :

- la mise en œuvre dans le cadre du SCoT d'une stratégie de positionnement de l'agglomération, prenant en compte les grands axes de communication ;
- dans un objectif d'aménagement et de développement économique du territoire cohérent et planifié,
- la constitution de nouvelles réserves foncières dans le cadre d'une démarche prospective d'urbanisme ;
- la poursuite du programme pluriannuel d'investissements afin de garantir la compétitivité et l'attractivité de l'offre foncière.

En effet, il s'agit d'accomplir les projets structurants d'aménagement tels que la ZAC du Causse, le Parc du Thoré et l'Ecosite et d'assurer l'entretien des zones transférées.

Au cours de l'année 2008, la Communauté d'agglomération a défini le plan pluriannuel d'investissements pour la période 2009-2014 en mettant l'accent sur la remise à niveau des zones d'activité afin de faciliter la programmation des opérations, la coordination des actions avec les communes et les concessionnaires ainsi que la communication auprès des entreprises.

C'est une enveloppe annuelle de plus de 1 M€ par an qui va être

ainsi affectée au développement économique qui traduit l'engagement de la Communauté d'agglomération au titre du Contrat de projets et la poursuite de son effort financier en privilégiant les investissements dans les zones d'activité susceptibles de bénéficier, par ailleurs, du soutien apporté par les co-financeurs de la Convention Territoriale d'Agglomération.

Cette enveloppe prévisionnelle va permettre notamment :

- de réaliser les travaux de restructuration des zones d'activité avec une priorité donnée aux zones de Bonnacombe, Rougearié et Mélou/Chartreuse,
- de rembourser aux communes les travaux d'investissement exécutés pour accélérer la remise à niveau d'autres zones d'activité en plus des travaux d'entretien courant,
- d'assurer la remise à niveau de la signalétique de toutes les zones d'activité.

L'intégration paysagère et la qualité environnementale du site d'activités « Le Causse Espace d'Entreprises » en font, à l'échelle de la Région Midi-Pyrénées, une zone d'intérêt régionale unique dans cette catégorie.



L'offre immobilière

L'offre immobilière porte sur les bâtiments à usage d'hôtel d'entreprises ou de pépinière :

L'Arabase, le Bradford et 11 autres immeubles ; elle constitue un élément d'attractivité pour les entreprises avec :

- des locaux proposés à la location, clés en main,
- un haut niveau de services et de prestations, en particulier en matière de numérique (*Téléport et réseaux à très haut débit*) et dans des domaines spécifiques (*offre pour des projets innovants en biotechnologie sur le campus universitaire ...*).

L'immobilier locatif à destination des entreprises constitue un élément supplémentaire d'attractivité pour l'agglomération de Castres-Mazamet ; un positionnement plus ciblé est désormais recherché, associant à l'offre de bureaux, des locaux répondant à des spécifications techniques, permettant l'accueil d'activités dans le domaine des biotechnologies notamment.

En plus des investissements publics, les travaux d'un projet privé portant sur la construction de deux bâtiments d'activités et de bureaux sur deux niveaux (R+1) d'une superficie de 1.000 m² ont démarré en 2008. Cet hôtel d'entreprises est susceptible d'accueillir la plate-forme Technologique en Galénique Avancée, projet conduit en partenariat avec l'Association Castres-Mazamet Technopole et l'École des Mines d'Albi-Carmaux.

Le soutien à l'innovation et la technopole

Seule technopole de Midi-Pyrénées en dehors de l'agglomération toulousaine, à détenir depuis

2005 le label du réseau national RETIS, Castres-Mazamet Technopole s'inscrit en relais de la dynamique des 3 pôles de compétitivité que sont Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués, AGROBIOMIP et Cancer-Bio-Santé, à la gouvernance duquel la Communauté d'agglomération participe.

Elle regroupe la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers, les Laboratoires Pierre FABRE et les partenaires universitaires et déploie 3 missions :

- la mise en réseau des compétences (formation-recherche-entreprises) et l'animation du territoire, autour d'événements de niveau régional et national et d'actions collectives avec les entreprises,
- l'accompagnement de porteurs de projets et d'entreprises, en incubation, création et développement,
- la prospection, le marketing territorial et l'accueil d'entreprises.

Après s'être consacrée en 2007 à conforter le positionnement de Castres-Mazamet, comme territoire d'appui en région Midi-Pyrénées, expert et innovant en « santé numérique », à renforcer sa visibilité pour une plus grande attractivité, à mobiliser les entreprises et les partenaires technologiques et universitaires et à structurer sa capacité de détection et d'accompagnement de projet, Castres-Mazamet Technopole a déployé en 2008 son programme d'action : 12 entreprises en création accompagnées, 103 dossiers de financement réalisés, 25 projets innovants menés à bien, 125 porteurs de projet de création et de reprise d'entreprise détectés, mise en place de deux projets structurants et de recherche

avec le pôle « Cancer Bio-Santé », des programmes internationaux avec des entreprises russes, chinoises et brésiliennes ⁽¹⁾.

(1) Castres-Mazamet Technopole, qui avait déjà engagé depuis 2007 une démarche pour devenir Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation et était déjà à ce titre associée au Réseau européen « European Business Network », a obtenu en juin 2009 et pour 3 ans le label CEEI, qui permet au territoire de franchir une étape supplémentaire dans la qualité et la performance, au bénéfice des entreprises en création ou en développement, et des porteurs de projets innovants.

Les aides aux entreprises et à l'action économique

Il s'agit d'un instrument d'intervention économique qui est mis à la disposition des collectivités locales et de leurs groupements. Le dispositif utilisé au sein de la Communauté d'agglomération s'appuie sur :

- des aides à l'investissement immobilier (subvention à la construction ou rabais sur le prix de vente du foncier) et à la location d'immeubles notamment pour les entreprises intégrant le statut « pépinière »
- des exonérations de taxe professionnelle décidées par le Conseil de la Communauté (*Jeune Entreprise Innovante, recherche-développement dans le cadre des zonages établis par les pôles de compétitivité ...*).

En 2008, les aides aux entreprises consenties par la Communauté d'agglomération se sont élevées à 700 K€ pour 18 entreprises bénéficiaires ; le total des aides pour la période 2000 à 2008 représente près de 3,3 M€.

De manière plus générale, pour l'année 2008, le soutien à l'action économique de Castres-Mazamet dans un contexte économique difficile se manifeste par une volonté d'accélérer les projets d'investissements, confortant ainsi le rôle moteur de la Communauté d'agglomération dans le développement économique local.



Pour l'ensemble de son patrimoine bâti, la Communauté d'agglomération vise à satisfaire les critères de Haute Qualité Environnementale ; des prescriptions ont été ainsi fixées pour la conception de la pépinière et hôtel d'entreprises « L'Arobase » situé sur le site du Causse.

En effet, les marchés publics sont des instruments essentiels de l'action publique et cristallisent des enjeux économiques majeurs. Le volume financier total représentés par les marchés de travaux s'établit à plus de 4 M€ pour l'année 2008.

L'expérimentation nationale « 20 villes moyennes témoins »

Par délibération du 10 décembre 2007, le Conseil a reconnu l'intérêt communautaire qui s'attache à la participation de la Communauté d'agglomération, à l'expérimentation nationale intitulée « 20 villes moyennes témoins » qui a fait l'objet d'un appel à projets lancé par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, comme agglomération témoin sur le thème « santé et offre de soins » ⁽¹⁾.

Le projet élaboré par la Communauté d'agglomération, qui s'intitule « Castres-Mazamet, territoire d'expérimentation santé », s'inscrit dans le cadre de la compétence de développement économique, associé par le numérique et la santé constituant un des leviers du développement local et un axe fort de la politique de promotion territoriale et de soutien aux entreprises et aux projets innovants car distinct en appui sur la Technopole ⁽²⁾.

Les deux axes de travail retenus sont l'organisation de l'offre de soins autour du nouveau Centre hospitalier intercommunal : « le CHIC, hôpital du futur », la mobilisation des professionnels de santé autour du Dossier communiquant de cancérologie et son expérimentation à l'échelle de l'agglomération, l'appui au développement de la recherche, des applications industrielles et des services dans le domaine de la e-santé.

La conduite de ce projet est assurée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération, à l'appui d'un Comité de pilotage associant les services de l'Etat et

différents partenaires, dont les plus directement impliqués sont le CHIC, les praticiens du secteur privé, le réseau ONCOMIP, et la formation d'ingénieurs « ISIS ».

- (1) L'appel à projets de la DIACT s'adressait aux villes moyennes ou à leurs structures intercommunales, sur 5 thèmes : santé et offre de soins, enseignement supérieur et insertion des diplômés, accessibilité et transports, logement et renouvellement des centres urbains ; seules la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et la Communauté d'agglomération du Boulonnais ont été retenues sur le thème de la santé ; la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet faisant appel aux ressources universitaires pour la réalisation de son expérimentation, a été associée par la DIACT au groupe de travail « enseignement supérieur ».
- (2) L'engagement de la Communauté d'agglomération dans cet appel à projets se fonde sur : - sa participation active au pôle de compétitivité Cancer Bio Santé au travers duquel Castres-Mazamet est site d'appui en Région du Cancéropôle de Toulouse, le positionnement de la Technopole sur les compétences numérique, santé, chimie fine.



Le nouveau Centre Hospitalier InterCommunal de Castres-Mazamet en construction depuis 2008 ouvrira à l'été 2010, c'est le plus important chantier hospitalier de Midi-Pyrénées en cours, bientôt suivi de l'Hôpital Universitaire du Cancer sur le Cancéropôle de Toulouse - ces 2 établissements ont déjà posé les principes de leur coopération future.

Appel à projets « 20 villes moyennes témoins » Castres-Mazamet, territoire d'expérimentation santé

PLAN DE FINANCEMENT	
Fond National d'Aménagement et de développement du territoire	100 000 €
Communauté d'agglomération	25 000 €
TOTAL	125 000 €

Enseignement supérieur, recherche et transfert de technologie

La Communauté d'agglomération exerce cette compétence au travers d'un syndicat mixte créée à cet effet avec le Conseil général du Tarn ; l'activité de ce syndicat porte sur la réalisation des constructions universitaires, l'aide au fonctionnement du pôle universitaire, ainsi que l'accompagnement et l'animation de la vie estudiantine.

Le développement de l'enseignement supérieur à Castres-Mazamet, qui compte aujourd'hui près de 1.400 étudiants, remonte à 1987 :

il n'y avait alors aucune formation initiale post-bac, les jeunes se trouvant dans l'obligation de partir pour poursuivre leurs études ; parallèlement, les entreprises - qui avaient suscité une offre de formation continue structurée - ressentiaient cette carence, appelant de leurs vœux des formations « professionnalisantes ».

C'est sur cette orientation technologique, que sont nées les premières sections préparant au Brevet de Technicien Supérieur, puis qu'a été créé le pôle universitaire, et que s'est forgé le projet de développement de l'enseignement supérieur, qui déploie aujourd'hui une offre Licence Master Doctorat dont le

rayonnement est national, avec deux axes de spécialisation : numérique & santé, chimie & environnement.

Le lien a ainsi été noué dès l'origine avec les entreprises, qui peuvent proposer des stages, mettre à disposition des enseignants vacataires, offrir des débouchés ; le tissu économique ouvre en outre aux enseignants et aux chercheurs un vaste champ d'expérimentation, de transfert de technologie et de recherche, ce qui concourt à sa dynamisation, comme l'attestent de nombreux projets de soutien à l'innovation et les partenariats dans le cadre de la technopole.

Le pôle d'enseignement supérieur et de recherche

L'offre d'enseignement supérieur se répartit entre 16 établissements secondaires et universitaires ; cependant, pour leur plus grande part, les étudiants (1.362 inscrits à la rentrée 2008-2009) sont regroupés sur le Campus de La Borde Basse, vaste espace de grande qualité paysagère, qui se déploie au nord de Castres sur 150 hectares, et accueille locaux d'enseignement et de recherche, équipements de vie étudiante et infrastructures sportives.

Les établissements secondaires comptent au total 856 étudiants à la rentrée 2008, avec notamment les sections préparant le BTS dont les premières ont été implantées en 1987 et qui sont au nombre

de 23 ; s'il ne s'en crée plus, celles qui existent accueillent environ 600 étudiants chaque année ; de plus, en appui sur ces sections, certains établissements portent des projets de licences professionnelles.

L'Université est présente depuis 1992 au travers de l'IUT, rattaché à l'Université Paul Sabatier, qui compte aujourd'hui environ 450 étudiants, dans 3 départements : chimie, services et réseaux de communication, et génie du conditionnement et de l'emballage ⁽¹⁾.

Il est à noter que si, d'une manière générale, les IUT sont actuellement confrontés, comme les autres filières universitaires, à la baisse de la démographie étudiante, et au passage à la norme européenne Licence-Master-Doctorat, le positionnement de l'IUT de Castres est considéré par la communauté universitaire comme une réussite : attractif pour des jeunes qui viennent de toute la France étudier à Castres, bien relié aux entreprises, il est aussi l'un des seuls IUT qui dispose de laboratoires pour ses enseignants-chercheurs, et d'une équipe de recherche, qui accueille des doctorants dans les domaines de la chimie et des sciences de l'information et de la communication.

Le partenariat avec l'Université Toulouse-Le Mirail a également permis l'implantation de l'Ecole Supérieure d'Audio Visuel, pour la préparation d'une licence et d'un master

« infographie et multimédia », et le Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion porte la formation d'ingénieurs en informatique et systèmes d'information pour la santé ISIS, ainsi que des formations dans la filière TIC ⁽²⁾.

Comme cela a été exposé ci-dessus, le pôle de recherche s'est constitué, d'abord autour de l'IUT, puis autour de la formation d'ingénieurs « ISIS » et de son équipe pluridisciplinaire ; avec un effectif modeste : environ 30 enseignants-chercheurs sur les deux axes « chimie & environnement » et « numérique & santé », il a cependant été récemment reconnu par le Pôle régional d'enseignement supérieur de l'Université de Toulouse pour l'originalité et la pertinence de la recherche qui y est réalisée.

Dans le contexte actuel de réforme de l'Université, et pour les années à venir, l'enjeu est, pour l'agglomération de Castres-Mazamet, de structurer un pôle de recherche lisible, apportant sa part de valeur ajoutée à la dynamique régionale de soutien à la recherche et à l'innovation, bien relié aux acteurs locaux qui en sont les relais et à l'action la technopole.

Parmi les actions à l'étude, la construction sur le campus, à proximité d'ISIS, d'une plateforme de recherche qui pourrait regrouper, sur un lieu unique ouvert aux porteurs de projets innovants et aux entreprises, des laboratoires pour les chercheurs présents sur le campus, une vitrine technologique, des plateformes collaboratives...

(1) Dans le cadre de son plan de développement qui prévoit de porter à 700 étudiants l'effectif du site de Castres d'ici 2014, l'IUT Paul Sabatier a porté en 2008-2009 un projet de création d'un 4^e département : techniques de commercialisation, dont le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche a proposé l'habilitation, et qui a été approuvée par le CNESER en juillet 2009 ; ce département devrait donc ouvrir à la rentrée universitaire 2010. (2) Le Centre universitaire Jean-François Champollion prévoit de développer à Castres, autour de la formation d'ingénieurs, des licences et masters dans cette filière ; la première de ces formations est le master « e-administration et solidarité numérique », implanté depuis l'année universitaire 2007-2008.

La formation d'ingénieurs « informatique et systèmes d'information de la santé »

Après un travail de plusieurs années, une équipe pluridisciplinaire d'universitaires a conçu une formation novatrice, tant sur le plan des contenus pédagogiques que sur celui de son organisation qui repose sur un partenariat entre l'Université Paul Sabatier et les écoles d'ingénieurs de la région toulousaine : Institut National des Sciences Appliquées, Institut National Polytechnique, Ecole des Mines d'Albi-Carmaux : « informatique et systèmes de santé » ISIS, en réunissant autour de ce projet des professionnels de la santé et des industriels de premier plan.

La formation ISIS, dont le diplôme a été habilité par la Commission des Titres d'Ingénieurs en 2006, a ouvert depuis la rentrée universitaire 2007 les 3 années de son cursus, qui est celui des écoles d'ingénieurs et se déroule sur 6 semestres, dont 9 mois de stages ; les enseignements portent sur l'informatique et les systèmes d'information, les sciences humaines, les pratiques et usages médicaux. L'objectif est d'atteindre 105 étudiants (35 par année) en 2010 ; c'est à l'issue de l'année

universitaire 2008-2009 que les premiers diplômés ont intégré le marché de l'emploi, tous avec succès ⁽¹⁾.

L'équipe de recherche, pluridisciplinaire, puisque son champ d'investigation va de l'informatique et de l'interopérabilité des systèmes aux modalités d'usage et à la faisabilité économique des solutions, a été constituée de façon à associer des enseignants-chercheurs de ces différents domaines - ils sont 12 en 2008, adossés à des laboratoires toulousains - et accueille des doctorants. La formation d'ingénieurs ISIS a également conçu avec ses partenaires académiques un projet de chaire de recherche en télésanté, dont la fondation InnaBioSanté a proposé d'assurer le portage, et pour laquelle un tour de table d'industriels est en cours de constitution.

Après l'accomplissement des procédures préalables, le chantier de construction des locaux a été lancé fin 2008 sur le campus de La Borde Basse et la livraison est prévue au 2^e trimestre 2010 ; le financement est assuré dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région, à hauteur de 10,7 M€, selon la répartition habituelle entre les co-financeurs ⁽²⁾.

(1) Les débouchés sont les sociétés de services en ingénierie informatique, les établissements de santé, les organismes professionnels de santé, les organismes de gestion de la santé, les industries qui interviennent dans ce domaine. (2) Initialement programmée sur 2 tranches, la construction a pu être engagée en totalité en 2009, l'Etat ayant dérogé la totalité des crédits nécessaires.

PLAN DE FINANCEMENT

- Etat
- Région Midi-Pyrénées
- Département du Tarn
- Communauté d'agglomération Toulouse le Mirail

TOTAL

10,7



Le Campus de la Borde Basse est aménagé dans un cadre naturel unique dans la Région : le chantier de construction des locaux de l'école d'ingénieurs en Informatique et Systèmes d'Information de la Santé « ISIS » a démarré fin 2008, pour une livraison prévue au 1er trimestre 2010.

L'accompagnement de la vie étudiante

Le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Castres-Mazamet recrutant des étudiants sur l'ensemble de la France, ainsi que des étudiants étrangers, un dispositif d'accueil a été mis en place : à chaque rentrée, une information est proposée à l'ensemble des établissements, et un « agenda de l'étudiant » est disponible ⁽¹⁾.

En ce qui concerne l'aide au logement, un point accueil fonctionne du mois de juin jusqu'à fin octobre ; il recense les offres de location de logement émanant de particuliers, d'agences immobilières, du Bureau Information Jeunesse et des offices d'HLM, offres que les étudiants peuvent consulter en ligne ou sur listings.

L'ouverture sur le campus de La Borde Basse du restaurant universitaire, permet depuis la rentrée 2005 de servir jusqu'à 500 couverts par jour ; il est géré par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, de même qu'une résidence universitaire de 72 logements, implantée

à proximité immédiate, qui a ouvert ses portes en 2008.

Enfin, un programme d'animation sportive est proposé, organisé en trois cycles trimestriels, avec une large possibilité de choix donnée aux étudiants (*football, volley-ball, basket-ball, badminton ...*), et le site universitaire de Castres-Mazamet participe à la semaine de l'accueil étudiant organisée par le PRES de l'Université de Toulouse.

(1) A partir de 2009, cet agenda sera remplacé par une clé USB présentant le guide des formations, un guide pratique « vivre à Castres-Mazamet », un carnet d'adresses, et offrant une capacité de stockage pour l'étudiant.

La coopération décentralisée

Par délibération du 10 décembre 2007, le Conseil de la Communauté d'agglomération a approuvé le projet de coopération décentralisée avec la ville de Guédiawaye (*Sénégal*) pour une durée de 3 ans ; cette coopération s'inscrit dans le champ de la solidarité numérique telle que définie par l'appel à projet du Ministère des Affaires Etrangères.

Le projet, qui s'intitule « outil collaboratif pour le e-gouvernance et le développement local durable de l'agglomération dakaroise », concourt au développement de la filière numérique du pôle universitaire de Castres-Mazamet : il a été élaboré avec des enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse-Le Mirail, et des étudiants y participent.

Il est conduit autour de deux axes principaux : la mise en place d'un système d'information géographique à l'échelle de la ville de Guédiawaye avec le développement d'un savoir faire local dans l'utilisation des SIG, la construction d'un espace de travail collaboratif sur Internet à l'échelle de l'agglomération dakaroise.

La Communauté d'agglomération est le maître d'ouvrage du projet, l'Université Toulouse-Le Mirail veille à la coordination scientifique du projet et intervient plus particulièrement pour la mise en place du portail collaboratif, la ville de Guédiawaye assure la maîtrise d'oeuvre locale du projet.

Plan de financement de l'année 1

PLAN DE FINANCEMENT de l'année 1	
Le plan de financement de la première année est le suivant	
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes	30 400 €
- Communauté d'agglomération	42 500 €
- Ville de Guédiawaye	12 000 €
- Université Toulouse Le Mirail	42 500 €
TOTAL	127 400 €

L'année 2008 est celle du lancement du projet qui s'est formalisé au fil des actions suivantes :

- participation aux rencontres nationales de l'intercommunalité et des TIC « les interconnectés » (Lyon, décembre 2007), où, sous l'égide de l'Agence mondiale de solidarité numérique, le projet a fait l'objet d'une présentation et d'un échange avec d'autres projets de coopération,
- visioconférence de premier contact entre Castres et Guédiawaye (décembre 2007), qui s'est déroulée dans le cadre d'une présentation du portail collaboratif organisée par la Ville de Guédiawaye en présence de nombreux acteurs locaux,
- mission de 2 agents de la Communauté d'agglomération à Guédiawaye (février 2008), qui a permis de démarrer concrètement la coopération et de lancer le portail collaboratif ⁽¹⁾,
- formation d'un agent de Guédiawaye à la Communauté d'agglomération (sept-octobre 2008), M. Mamadou Dieng, coordinateur du projet pour la ville de Guédiawaye, qui a été accueilli durant 5 semaines afin de se former à l'utilisation du SIG ⁽²⁾.

Les années 2 et 3 verront la consolidation du projet sur le terrain, une attention particulière étant portée à l'appropriation de l'outil par les acteurs locaux, ainsi qu'à la pérennisation de l'action et aux conditions de son développement.

(1) L'apport concret de la Communauté d'agglomération sur le volet SIG a été formalisé à partir des attentes de la ville de Guédiawaye et grâce à la rencontre d'acteurs tels que le Service du Cadastre et l'Agence de Développement des Municipalités qui ont mis à disposition plusieurs fichiers cartographiques. (2) La formation s'est organisée autour de la prise en main du logiciel « Minivue » dont une licence a été offerte par la société Imagis. Un projet SIG a été élaboré pour la Ville de Guédiawaye à partir des informations récoltées auprès des partenaires lors de la mission de février : plan d'adressage de la Ville, parcelles cadastrales et orthophoto. Plusieurs couches d'informations ont été préparées en vue de la collecte sur le terrain et de la saisie des données.



Le développement durable passe aussi par la solidarité : dans le cadre de l'Agence mondiale de solidarité numérique, la coopération avec l'agglomération dakaroise répond à des objectifs concrets de partage d'expérience, et s'appuie sur les travaux de recherche d'enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse Le Mirail qui interviennent dans le Master « e-administration et solidarité numérique » implanté à Castres.

Infrastructures de communication

Le Communauté d'agglomération, dans le cadre de son projet de développement durable, agit dans le cadre de ses compétences, et soutient les initiatives de l'Etat et des autres collectivités, pour développer les infrastructures de communication, essentielles au maintien de l'activité et de l'emploi, indispensables à la cohésion régionale et à l'équité entre les territoires.

L'agglomération a ainsi été pionnière, en matière d'infrastructures numériques, en s'équipant dans les années 1990 d'un réseau métropolitain en fibre optique, relié aux grands réseaux transeuropéens de l'internet par son téléport, via Toulouse.

La Communauté d'agglomération soutient les initiatives prise par l'Etat et le Conseil régional, dans le cadre du Contrat de projets 2008-2013, pour moderniser le réseau ferroviaire et améliorer le cadencement des trains entre Toulouse et Castres-Mazamet.

L'agglomération reste cependant confrontée à un handicap majeur en matière d'accessibilité routière, ce qui la pénalise lourdement par rapport aux autres bassins d'emploi, notamment de Midi-Pyrénées : elle fait donc du développement routier une priorité absolue, notamment pour que soit enfin réalisée une liaison rapide et sûre entre Toulouse et Castres-Mazamet.

Les routes

En participant à hauteur de 36 % aux investissements routiers de l'Etat sur son territoire et en assurant la maîtrise d'ouvrage de voies de désenclavement comme la Voie urbaine nord. La Communauté d'agglomération consacre la plus grande part de son budget d'investissement aux infrastructures routières.

Dans un contexte de concurrence des territoires et de baisse des crédits publics, les objectifs d'amélioration de l'accessibilité du territoire et du maintien de son attractivité incitent la Communauté d'agglomération, depuis la fin du dernier Contrat de plan Etat-Région, à :

- mettre en œuvre une véritable politique d'urbanisme prospectif et de maîtriser du foncier à l'échelle de son territoire ou à celle du SCoT,
- optimiser les montages financiers pour faire face aux investissements,
- continuer d'œuvrer pour obtenir des subventions rapides au désenclavement routier (autoroute entre Toulouse et Castres-Mazamet, inscription au PDMI des aménagements indispensables entre Labruguière et Mazamet)...

En juin 2008, l'Etat a démarré le chantier de la « déviation courte » de Saint-Alby (1,5 km), pour un montant de 9 M€, financé à 36 % par la Communauté d'agglomération, 27,5 % par la Région, 9 % par le Département et 27,5 % par l'Etat (1).

Le 11 août 2008, la Communauté d'agglomération a ouvert à la circulation la Voie urbaine nord (2,2 km), dont le montant définitif de la 1ère phase : études, acquisitions foncières et travaux s'élève à 6 M€, financé à 67,5 % par la Communauté d'agglomération et 32,5 % par le Département (2).

(1) En juillet 2009 sera obtenue de l'Etat la décision d'activer cette première phase, et d'inclure dans le PDMI la 2e phase, dite « déviation longue », pour achever la déviation jusqu'à l'entrée de villes, entre le pont de Rigautou et le carrefour des Bausses ; le coût de la 2e phase est de 9 M€, à répartir entre les cofinanceurs, réalisation prévue en 2011-2012.

(2) En 2009 a été lancée la procédure de réalisation de la 2e phase, entre la route d'Albi et l'échangeur entre la route de Lautrec et la rocade, dont le coût est estimé à 4 M€, avec le même plan de financement que la 1ère phase, réalisation prévue en 2010-2011.

Enfin, le 23 décembre 2008, le Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, a transmis à la Commission nationale du débat public le dossier pour accélérer l'aménagement) 2x2 voies de l'itinéraire routier entre Toulouse et Castres-Mazamet par la mise en concession autoroutière.

La lettre précise que « l'accélération de l'aménagement à 2x2 voies par la mise en concession de l'itinéraire... sécuriserait la liaison Castres-Toulouse et rendrait accessible plus rapidement le bassin Castres-Mazamet, pôle d'équilibre, capable d'offrir une alternative de développement à la métropole toulousaine en voie de saturation » (1).

(1) La CNPD a nommé le 4 février 2009 une Commission particulière puis, le 2 septembre, a approuvé le dossier de concertation qui lui a été remis par les services de l'Etat, et fixé les modalités de déroulement du débat public, qui se déroulera du 21 octobre 2009 au 28 janvier 2010.

L'aéroport régional

L'aéroport régional de Castres-Mazamet constitue une infrastructure de désenclavement importante pour l'agglomération et son bassin d'emploi lesquels, mal reliés à Toulouse par la route, se trouvent à plus d'une heure de l'aéroport international de Blagnac.

Les collectivités : Région, Département et Communauté d'agglomération soutiennent financièrement (28 % chacune) avec la CCI (16 %) le fonctionnement des lignes régulières quotidiennes avec Paris Orly et Lyon Saint-Exupéry via Rodez, du lundi au vendredi, ce qui représente des participations annuelles élevées (850 K€ par an, en moyenne, pour la Communauté d'agglomération).

Depuis 2008, l'agglomération dispose de 3 vols aller-retour avec Paris, et 2 vols aller-retour avec Lyon.

Le réseau à haut débit

Le schéma directeur des infrastructures numériques actualisé en 2007, a mis en évidence le niveau de desserte de l'agglomération compte tenu de sa taille : plus de 60 % des entreprises se trouvent à moins de 50 mètres de la fibre et plus de 97 % des habitations ont accès au haut débit voire au très haut débit : internet, téléphonie, TV (à l'échelle de l'agglomération, il restait début 2008 900 lignes ayant un débit insatisfaisant ou inéligibles).

Ce déploiement numérique a été conduit par étapes successives au travers de plusieurs actions :

- un projet pionnier porté à partir du début des années 1990 et par la SAEM INTERMEDIASUD (1) à partir de 1998, qui a permis la réalisation d'un réseau métropolitain de ce réseau et un téléport,
- des extensions en fibres optiques réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la CACM, propriétaire des infrastructures passives depuis 2004. Ces extensions sont réalisées dans le cadre d'un contrat avec INTERMEDIASUD, qui maintient le réseau et assure l'exploitation de la fibre,
- des extensions de la couverture ADSL par l'opérateur historique, dans le cadre d'accords de partenariat avec INTERMEDIASUD sur l'ensemble des centres et bourgs,
- une expérimentation de technologies alternatives en CPL et WIFI sur les communes de Lagarrigue, Caucalières et Aiguefonde.

(1) La plateforme numérique a été déployée par la SAEM INTERMEDIASUD dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire public majoritaire, le capital social (808 482 €) étant également détenu par le Groupe Pierre Fabre, la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCI, les villes ... Une augmentation de capital est envisagée en 2009, pour soutenir le plan d'investissement de la société, notamment pour relier Toulouse et le Cancérôpôle.

La plateforme numérique repose sur :

- un téléport : data center pour l'hébergement de données sécurisées et GIX, Global Internet Exchange, qui permet à Castres-Mazamet d'être directement connecté à tous les flux mondiaux de l'Internet,
- une capacité d'ingénierie.

Cette plateforme constitue un élément d'attractivité du territoire, compte tenu de ses infrastructures sécurisées et de son expertise pour l'accueil et le développement d'entreprises du secteur des télécommunications.

L'actualisation du schéma directeur (2007) a mis en évidence les perspectives pour que l'agglomération conserve l'avance acquise dans ce domaine :

dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté d'agglomération est amenée à poursuivre ses efforts de desserte numérique des sites à vocation économique, et à renforcer les synergies avec les communes sur les zones d'habitat. Plusieurs démarches ont été engagées :

- extension du réseau en fibre optique sur des sites à vocation économique,
- desserte sur ces tracés, des sous-répartiteurs de France Telecom, pouvant ensuite donner lieu à une consultation des différents opérateurs. Cette consultation reste à organiser dans le cadre d'accords entre les communes et la Communauté d'agglomération,
- assistance à maîtrise d'ouvrage des communes possible par INTERMEDIASUD.

Les e-services

La Communauté d'agglomération conduit des actions contribuant à la diffusion et à l'appropriation des usages :

- Cyber-base en réseau déployée sur 5 Espaces Publics Numériques : le BIJ de Castres, les médiathèques de Castres et Mazamet, le PIJ d'Aussillon, la MJC de Labruguière,
- IT MEDIA, plateforme

de formation à distance du réseau régional Pyramide,
- interconnexion des écoles primaires de l'agglomération permettant aux différents établissements d'échanger en toute sécurité avec l'Education Nationale et pour certains, de mettre en place des projets entre établissements (*radio à Mazamet*),
- e-administration
dématérialisation des procédures de marchés publics, contrôle de légalité, et outils mutualisés avec les communes : SIG...

En outre, l'enjeu est désormais d'engager une démarche de développement sur l'agglomération des e-services et de la e-administration ; pour cela, la réalisation d'un Schéma directeur des usages et des services numériques, pour une réflexion préalable à la mise en place de e-services est envisagée ⁽¹⁾.

(1) La démarche doit être engagée au 1er semestre 2009.

Transports et déplacements

C'est dans le cadre des compétences relatives à l'aménagement de l'espace communautaire que le législateur a confié aux Communautés d'agglomération l'organisation des transports urbains, faisant de chacune d'elles une Autorité Organisatrice de Transports.

Les enjeux liés à l'exercice de la compétence sont en effet ceux du développement durable, ce qui impose que, dans le cadre du projet d'agglomération, prenne place une réflexion globale sur les déplacements ⁽¹⁾.

Le territoire de l'agglomération et du pays dispose d'un potentiel grâce à la voie ferrée qui le traverse d'ouest en est, malheureusement sans desservir la partie centrale de l'agglomération où se développent aujourd'hui les activités, et à la desserte par les cars régionaux et départementaux, ainsi que par les bus urbains exploités en régie par la Communauté d'agglomération sur les pôles castrais et mazamétain.

L'enjeu pour l'amélioration des déplacements réside essentiellement dans l'optimisation de ce potentiel par :

- le rapprochement physique des gares pour construire de véritables pôles d'échange multimodaux à Castres, à Aussillon-Mazamet et à Labruguière,
- l'adéquation du Périmètre de Transport Urbain (aujourd'hui calqué sur le périmètre de l'agglomération) aux besoins du bassin de vie et l'optimisation/coordination des offres de transport des différentes autorités organisatrices,
- une bonne anticipation de l'impact de l'arrivée de l'autoroute en entrée de Castres et de l'impact des échangeurs sur les déplacements au sein du Pays : Plan Global des Déplacements à réaliser,
- l'adaptation des réseaux existants aux besoins nouveaux, notamment avec la construction d'un équipement public majeur : le Centre Hospitalier Intercommunal, sur le Causse.

(1) Dans le périmètre de la Communauté d'agglomération, trois AOT mettent en place des transports collectifs : le Conseil Régional (ferroviaire), le Conseil Général (lignes commerciales et scolaires) et la Communauté d'agglomération. La recherche d'optimisation des moyens a déjà conduit la Communauté à subdéléguer la compétence transports scolaires au Conseil Général. La synchronisation des horaires et la mutualisation des moyens n'est qu'ébauchée et constitue un des objectifs des réflexions conduites par la Communauté d'agglomération sur l'intermodalité.

L'intermodalité

Pour encourager les personnes à utiliser les transports en commun, il est nécessaire de favoriser l'intermodalité par la création de points de convergence des différents modes de transports. Pour y contribuer, il est proposé d'étudier autour des trois gares de la Communauté d'agglomération, la possibilité de regrouper les points nodaux des différents modes de transports en commun, d'y créer des parkings pour les usagers de ces modes de transports, des points de regroupement pour du co-voiturage, des parkings à vélo...

En outre, les transports en commun représentent une part des déplacements globaux. Une part importante de ceux-ci se fait par le biais des véhicules personnels. Le moyen d'action de la collectivité sur les déplacements des véhicules légers est constitué par les politiques du stationnement en centre-ville.

Il est donc nécessaire d'harmoniser la politique des transports (*communauté d'agglomération*) et du stationnement (*communes*) avec pour objectif le renforcement de l'attractivité des centres villes.

Le réseau Libellus

La Communauté d'agglomération assure donc le service des transports urbains sur les réseaux de Castres et de Mazamet-Aussillon à travers la Régie Libellus.

Issue de la Régie Municipale des Transports Urbains de la ville de Castres, la Régie des transports publics urbains Libellus a été transférée à la Communauté d'agglomération lors de sa création en 2000.

A cette date ont été créés les services de transports à la demande Mobi-Libellus et Taxi-Libellus ; le premier est destiné aux personnes à mobilité réduite, le second propose des solutions de déplacements aux personnes des 16 communes

qui habitent des secteurs non desservis par les lignes urbaines régulières.

Un réseau a ensuite été créé sur le pôle mazamétain, tandis que le réseau du pôle castrais a été réorganisé.

Depuis 2005, la consolidation des réseaux ainsi constitués et les adaptations aux besoins des usagers, se sont accompagnés du retour à l'équilibre budgétaire, qui s'est confirmé depuis 2006.

En 2008, la Régie Libellus s'est dotée de 4 nouveaux véhicules de 12 mètres en remplacement de véhicules de 1985.

Cette acquisition permet de continuer le rajeunissement du parc avec comme corollaire l'amélioration des performances de ces véhicules par rapport aux émissions de polluants, la meilleure accessibilité des clients avec des planchers surbaissés et une amélioration du confort pour les usagers.

A partir du 1er octobre 2008, la Communauté d'agglomération a engagé une politique volontariste de promotion des transports en commun. Pour cela, le réseau Libellus de Castres-Mazamet mais aussi le Mobi-Libellus à destination des Personnes à Mobilité Réduite est devenu gratuit pour tous. Cette politique tarifaire est en phase expérimentale jusqu'à la fin 2009.

Elle répond à plusieurs objectifs :

- la diminution de la pollution émise par les véhicules des particuliers,
- la diminution du trafic automobile et de l'espace consacré au stationnement,
- la diminution de la facture énergétique et de la consommation des énergies fossiles,
- l'aide aux familles et aux personnes en situation précaire.

Les systèmes de comptages mis en place à la fin de l'année permettent de mesurer l'augmentation de la fréquentation à 75 % sur le réseau castrais, pour une offre de service qui a été modifiée.



Le développement des transports collectifs répond à des objectifs de développement durable : depuis l'automne 2008, les bus LIBELLUS sont gratuits; cette mesure, décidée à titre expérimental, s'est traduite par une très forte augmentation de la fréquentation.

L'accessibilité aux personnes handicapées

L'accessibilité aux personnes handicapées est rendue obligatoire par la loi de février 2005. La commission a été créée et constituée et peut commencer à travailler sur cette problématique (1). Selon la loi, le délai pour rendre accessible la chaîne des déplacements prendra fin en 2015 soit dans 7 ans. Cette chaîne est constituée de 4 maillons : la voirie, les espaces publics, le bâti, les transports.

Les trois premiers sont majoritairement de la compétence des communes, le dernier étant communautaire. L'organisation de la mise en accessibilité devra donc être étudiée, planifiée et menée de concert entre les différents maîtres d'ouvrage.

La commission intercommunale d'accessibilité s'est réunie en fin d'année pour lancer les travaux de diagnostic et de mise en accessibilité en commençant par les transports qui sont de la compétence de la Communauté d'agglomération.

(1) Cette commission a été renouvelée pour un nouveau mandat, par délibération du Conseil du 5 mai 2008.

Les transports scolaires

Dans le cadre de la convention de subdélégation des transports scolaires avec le Conseil Général du Tarn, la Communauté d'agglomération a mis en place deux nouveaux services :

- un ramassage supplémentaire pour les enfants de primaire sur la commune d'Aiguefonde
- une réorganisation du service du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

La Verdarié-Puech Auriol pour faire face à la reconstruction de l'école de Puech Auriol. Un deuxième véhicule a été nécessaire au transport de ces élèves ⁽¹⁾.

(1) Ce dernier service a été mis en place pour l'année scolaire 2008-2009 et reviendra à sa position antérieure à la rentrée 2009.

L'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville

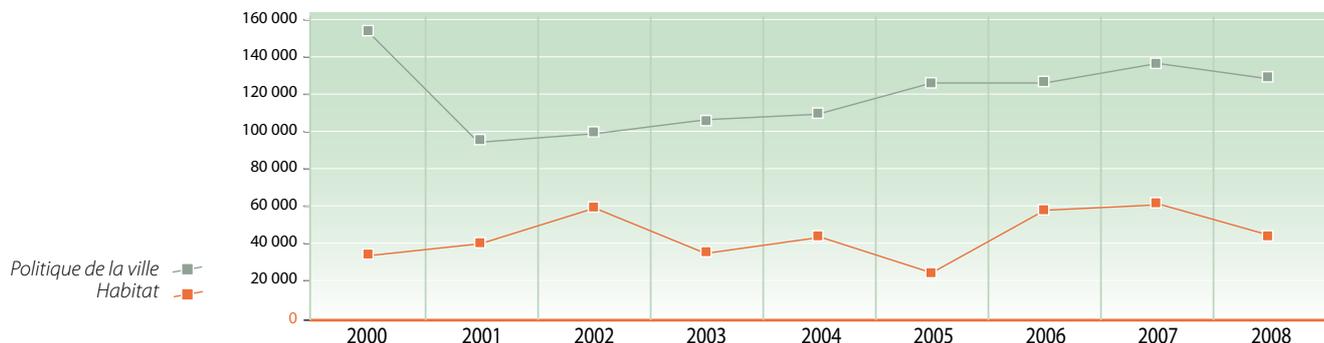
La politique communautaire relative à l'exercice des compétences « équilibre social de l'habitat » et « politique de la ville » privilégie une approche globale de ces questions et vise une complémentarité de l'action communale et intercommunale, dans la concertation et en partenariat avec les acteurs sur le terrain.

La Communauté d'agglomération élabore le Programme local de l'habitat, qui fournit le cadre stratégique de la politique du logement, et une feuille de route partagée entre élus, opérateurs publics et opérateurs privés ;

cette démarche est aujourd'hui renouvelée, en cohérence avec le SCoT.

Elle est partie prenante du Contrat urbain de cohésion sociale qui détermine les objectifs de la politique de la ville, sa compétence recouvrant à la fois la coordination et le suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation, et la mise en œuvre du volet relatif à l'emploi et à l'insertion économique.

Titre???? en milliers d'euros



Le Programme local de l'habitat

La démarche de Programme local de l'habitat est engagée depuis 1998 à Castres-Mazamet où deux programmes de 5 ans ont déjà été réalisés ; la Communauté d'agglomération a décidé de la renouveler pour la période 2008-2013 ⁽¹⁾, et elle a confié une mission au bureau d'études CODRA pour accompagner l'élaboration du nouveau PLH selon le déroulement habituel en 3 phases :

- le diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat,
- le document d'orientation identifiant les ambitions, les principes et les objectifs de la politique de l'habitat menée dans l'agglomération,
- le programme d'actions qui présente par secteurs géographiques ⁽²⁾ :
 - les objectifs quantifiés et la localisation de l'offre nouvelle de logement,
 - la liste des principales actions visant l'amélioration

- et la réhabilitation du parc de logements publics et privés,
- la description des opérations de rénovation urbaine et de reconstruction de l'offre de logement social liée à ces opérations,
- les modalités de suivi et d'évaluation du PLH ainsi que la mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat.

Un des enjeux du nouveau PLH, qui prend en compte les orientations du SCoT - et, donc, la réalisation

l'autoroute entre Toulouse et l'agglomération - porte sur le développement d'une offre de logement correspondant aux besoins des ménages, assortie d'un objectif quantifié de création de logements sociaux, et répartie de façon équilibrée sur le territoire de l'agglomération ⁽³⁾.

La démarche du Programme Local de l'Habitat a en effet ceci en commun avec celle, plus vaste, de développement durable, qu'elle formule en amont de l'action à une échelle pertinente, un projet qui vise à garantir la qualité de l'aménagement du territoire et donc, son attractivité, dans une optique de diversité et de maîtrise de la consommation de l'espace.

Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat font partie intégrante de ce programme.

(1) La programmation portant désormais sur 6 ans.
 (2) Le programme d'actions évalue également les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre.
 (3) Le nouveau programme doit être soumis à l'Etat et approuvé au 4^e trimestre 2009.

Les Opérations programmées de l'habitat

L'OPAH de valorisation des bourgs ruraux a été engagée avec l'Etat en 2005 pour une durée de 3 ans ; ses deux objectifs principaux sont de valoriser le patrimoine en développant l'offre locative dans les centres bourgs des communes rurales en veillant au maintien à domicile des propriétaires occupants de condition modeste, et de lutter contre la vacance et l'habitat indigne.

Elle visait l'amélioration ou la remise sur le marché de **180 logements** : 110 logements occupés par leurs propriétaires et 70 logements locatifs ; en 2008, 127 dossiers avaient été déposés, dont 116 par des propriétaires occupants et 11 dossiers par des propriétaires bailleurs. L'OPAH urbaine a été lancée

le 22 septembre 2008 ; son périmètre concerne : Aussillon (*bâti le plus ancien y compris le vieux village et deux secteurs à aménager le long de la RN 612 et de l'avenue de Toulouse*), Castres (*quart nord-est de la ville et cœurs de hameaux de Tournemire, Galibran, Teillède, Saint-Hippolyte et La Caulié*), Labruguière (*périmètre de l'écusson*), Mazamet (*zones U1 et U2 du Plan Local d'Urbanisme*).

Elle prévoit la réhabilitation de 180 logements ⁽¹⁾ : 60 logements occupés par leurs propriétaires et 120 logements locatifs. Pour les propriétaires occupants, les aides s'élèvent de 25% à 40% du montant des travaux éligibles, selon leurs ressources, avec un plafond de travaux de 13 000 € ; pour les propriétaires qui destinent leur logement à la location, les aides varient de 40% à 80% du montant des travaux éligibles, selon le type de loyer pratiqué et la commune concernée.

Comme pour les précédentes OPAH, les aides sont attribuées à parité par l'ANAH et la Communauté d'agglomération ⁽²⁾.



Les OPAH visent notamment à accroître la qualité dans les logements anciens, et concourent à améliorer leurs performances de consommation énergétique par une meilleure isolation et des modes de chauffage adaptés (1700 logements ont déjà bénéficié de cette mesure).

(1) Dans cette OPAH, l'accent est mis sur la lutte contre l'habitat indigne, qui constitue une des priorités des orientations ministérielles ; la première étape consistera, en 2009, à effectuer un recensement des logements insalubres (classement DGI en catégories cadastrales des 7 et 8).

(2) De 1998 à 2008, la Communauté d'agglomération a alloué aux particuliers un total d'aides de 120 K€ dans le cadre de 5 OPAH ; dans un objectif de développement durable, le Conseil a décidé en 2009 d'attribuer une aide supplémentaire permettant à chaque propriétaire éligible à l'OPAH urbaine, de bénéficier d'un diagnostic de performance énergétique permettant de déterminer la situation du logement avant et après travaux.

Le Contrat urbain de cohésion sociale

Huit quartiers prioritaires ont été retenus : en catégorie 1, Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous, Lameilhé à Castres, et La Falgalarié à Aussillon ; en catégorie 2, le centre-ville de Mazamet ; en catégorie 3, le centre ville de Castres, La Lauze à Mazamet et le centre-ville de Labruguière.

Le contrat comporte 5 volets : habitat et cadre de vie, accès à l'emploi et développement économique, éducation et réussite éducative, santé, citoyenneté et prévention de la délinquance.

La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (*coordination et suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation*) est constituée d'une équipe avec des référents pour Castres : le pôle « habitat et politique de la ville » des services de la Communauté d'agglomération, et pour Mazamet-Aussillon-Labruguière (*prestation externalisée*).

L'équipe de projet est chargée d'animer les différentes phases du contrat depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle. Elle organise le travail avec les instances techniques de pilotage et de suivi, et avec les différents partenaires, elle veille à la cohérence du projet d'ensemble et à le mettre en œuvre dans ses différentes déclinaisons thématiques et territoriales. Elle sollicite les expertises nécessaires et propose les outils techniques d'observation locale et d'évaluation.

Coût de la MOUS en 2007 et 2008 en milliers d'euros

	Montant total	CACM	ACSE	Conseil Général	Conseil Régional
City Consultant	65 489 €	26 195 €	26 195 €	6 547 €	6 547 €
Pôle HPV	68 000 €	27 200 €	27 200 €	6 800 €	6 800 €
TOTAL 2007	133 489 €	53 395 €	53 395 €	13 349 €	13 349 €
City Consultant	79 309 €	31 724 €	31 724 €	7 930 €	7 930 €
Pôle HPV	65 000 €	26 000 €	26 000 €	2 600 €	2 600 €
TOTAL 2008	144 309 €	57 724 €	57 724 €	10 530 €	10 530 €

Conclu pour 3 ans, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été signé le 29 juin 2007 ⁽¹⁾ par le Président de la Communauté d'agglomération, les Maires de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière, le Préfet du Tarn, le Président du Conseil Général du Tarn, le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées ; s'y sont également associés la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet, la Chambre de Métiers du Tarn, ainsi que les bailleurs sociaux.

Au titre de la programmation 2008, 125 dossiers ont été déposés par 60 porteurs de projet ; 102 actions portées par 51 structures ont finalement été retenues par le comité de pilotage qui s'est tenu le 11 juillet 2008.

Il est à noter que 13 postes d'adulte-relais attribués à des associations ayant pour objet d'améliorer le lien social dans les quartiers en difficulté, étaient pourvus à la fin de la même année.

En 2008, le volet relatif à l'accès à l'emploi et le développement économique a permis la mise en œuvre de 21 actions pour un montant global estimé à 1 364 310 €.

La Communauté d'agglomération a participé financièrement à 14 d'entre elles à hauteur de 55 215 €.

(1) L'évaluation des résultats des actions conduites sur les quartiers prioritaires pour la période contractualisée a été engagée en 2009 ; au 2e trimestre 2009, le Gouvernement a décidé de prolonger d'une année, donc jusqu'à fin 2010, l'application des contrats conclus en 2007.

En moyenne, 3,5 millions d'euros par an de financements publics auront été consacrés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur la période 2007-2009.

Le Plan d'insertion pour l'emploi

Fin 2007, le Conseil de la Communauté d'agglomération a décidé d'engager sur la période 2007-2013 un nouveau Plan local pour l'insertion et l'emploi ⁽¹⁾, avec un objectif d'accompagner 600 personnes en grande difficulté, et que les parcours d'insertion permettent au moins 50% de sorties positives : emploi, création d'entreprise, formation qualifiante...

Les orientations stratégiques du plan, définies à partir de la prise en compte de la situation des publics concernés, portent sur l'adaptation des personnes à l'offre, et un travail de fond avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique : développement de l'offre, rapprochement avec le monde des entreprises ⁽²⁾.

Pour mettre en œuvre le programme d'actions, la Communauté d'agglomération finance un cadre en charge de coordonner l'accueil et le suivi des publics, le développement l'offre de l'IAE, l'animation territoriale.

En 2008, 114 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement par des « référents de parcours » mandatés à cet effet ⁽³⁾ et, pour 40 bénéficiaires, 2 chantiers d'insertion ont été mis en place, l'un avec le Centre permanent d'initiation à l'environnement (pour des métiers de l'environnement), l'autre avec « Au fil des jours » (en couture, mécanique, menuiserie, entretien).

En outre, le 23 septembre, une journée a été organisée rassemblant tous les acteurs de l'IAE, les organismes de formation et les institutions : 80 personnes ont pu échanger sur leurs démarches et pratiques de travail.

(1) La Communauté d'agglomération avait déjà réalisé un Plan Local d'Insertion Economique sur la période, qui avait permis d'accueillir 300 bénéficiaires, dont 100 ont pu trouver un emploi.

(2) En 2009, la substitution du Revenu de Solidarité Active (RSA) au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) entraînera une nécessaire redéfinition des publics concernés et du rôle des prescripteurs ; en outre, l'impact de la crise conduira à reconsidérer l'objectif, tant en ce qui concerne les entrées dans le dispositif, que les sorties positives.

(3) Il y en aura 174 en 2009.

Equipements culturels, sportifs et de loisirs

Quand elle a été créée en 2000, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été dotée de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ; les villes de Castres et de Mazamet ont alors décidé de transférer à l'intercommunalité deux équipements emblématiques, considérés comme structurants pour l'agglomération depuis leur construction, en 1993, au moment de la création du district.

Le premier est un équipement sportif : la piscine-patinoire de L'Archipel, le second est culturel : l'espace culturel et multimédia L'Apollo ⁽¹⁾.

La création de la Communauté d'agglomération ayant en outre conduit à dissoudre le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la base de loisirs du lac des Montagnès créé entre les villes de Mazamet et d'Aussillon, la base de loisirs a été également transférée à la Communauté d'agglomération.

Il s'agit d'un lac de barrage, créé dans un site forestier de grande qualité en Montagne Noire au-dessus de Mazamet, sur la route de Carcassonne, à l'origine pour l'alimentation en eau potable des villes, qui a été aménagé en 1990 en site de sport et de détente, ouvert à la baignade pendant l'été.

Enfin, la Communauté d'agglomération a déclaré d'intérêt communautaire en 2000 un équipement culturel novateur, dont la ville de Castres avait engagé la création : la salle de musiques actuelles Lo Bolegason, seul équipement de ce type au niveau régional.

A partir de 2008, la Communauté d'agglomération a engagé

une réflexion à la fois sur le plan stratégique, pour actualiser et approfondir le projet culturel territorial à l'échelle du pays, et sur le plan opérationnel, pour déterminer dans quelle mesure d'autres équipements sportifs ou culturels pourraient faire l'objet, par leur nature, d'une décision d'intérêt communautaire ⁽²⁾.

(1) L'Espace Apollo auquel a été joint le nom de Michel BOURGUIGNON, Maire de Mazamet, co-fondateur du district et de la Communauté d'agglomération, sous la mandature duquel avait été réalisé en 1993, à son initiative, cet équipement qui figurait à la première convention d'agglomération.

(2) Cette démarche s'est concrétisée par l'inscription au budget de l'exercice 2009 d'un crédit d'étude pour établir un diagnostic et déterminer les conditions dans lesquelles les piscines de l'agglomération pourraient faire l'objet d'une telle décision ; cette étude a été confiée en juin 2009 à un consultant référent dans le domaine des équipements sportifs et aqua-ludiques au niveau national.

L'Apollo - Michel Bourguignon

L'espace culturel et multimédia Apollo - Michel Bourguignon, avec ses deux salles de spectacle, l'une pouvant accueillir des spectacles vivants et le cinéma, et une seconde dédiée au cinéma, ses espaces d'exposition et d'animation pour les artistes et les associations culturelles, et sa médiathèque, a été construit en 1993 au cœur de la ville de Mazamet.

La gestion du lieu est assurée par la Communauté d'agglomération, l'exploitation du cinéma a fait l'objet d'une délégation de service public, l'association Accord organise la programmation culturelle, avec le soutien financier de la ville de Mazamet, ainsi que de l'Etat, de la Région et du département ; la médiathèque demeure un service de la ville de Mazamet.

Un important programme de travaux de fonctionnalité et de mise aux normes a été engagé par la Communauté d'agglomération à partir de 2007, et il s'est poursuivi en 2008 : les équipements de régie de la salle de spectacle

vivant ont été adaptés, la fonctionnalité a été revue entre les deux niveaux supérieurs, le coût total HT du programme s'est élevé à 443 K€ ⁽¹⁾.

Le budget annuel de fonctionnement reste maintenu au-dessous de 0,5 K€, dont 25% pour les frais de personnel ⁽²⁾ ; les recettes proviennent de la rémunération de la délégation de service public du cinéma et d'une participation du budget général, les dépenses et recettes des spectacles vivants programmés par l'association Accord relèvent du budget de cette association.

La fréquentation de l'ensemble des activités par les usagers est marquée par une certaine stabilité depuis 10 ans, après les années de croissance qui ont suivi la création (1995-2000), avec une légère érosion enregistrée depuis 2007 ; les travaux de rénovation et d'amélioration, bien accueillis par les acteurs culturels qui interviennent à l'espace Apollo, ont aussi pour objectif de conserver à l'équipement son attractivité ; la zone de chalandise s'étend en effet au-delà de l'agglomération pour le cinéma, comme pour les spectacles vivants.

(1) Hors frais de personnel ?

(2) L'espace culturel et multimédia L'Apollo - Michel Bourguignon emploie 5 personnes, que vient compléter le personnel de l'association ACCORD et des interventions du personnel de la ville de Mazamet.

Lo Bolegason

La salle de musiques actuelles Lo Bolegason, a ouvert ses portes en 2002, elle dispose d'une salle de 525 places debout et 280 assises pour les concerts, de 4 studios de répétition, d'un espace multimédia, et se trouve située à proximité du centre ville de Castres.

La Communauté d'agglomération est la collectivité de rattachement de la régie dotée de l'autonomie juridique et financière qui assure la gestion de cet équipement communautaire (cf. *infra organismes extérieurs*) ; c'est la régie qui assure le suivi de l'activité, et organise la programmation des spectacles, en recherchant un équilibre des genres et des niveaux de pratique ⁽¹⁾.

En 2008, l'activité a porté sur 51 opérations publiques, dont 34 spectacles qui ont permis de programmer 96 artistes, auxquels s'ajoutent 12 groupes amateurs des classes de musiques actuelles du Conservatoire de musique et de danse du Tarn ⁽²⁾ ; sur ces 96 artistes, dont : 28 sont reconnus, 36 relèvent de la pratique amateur et 32 sont « en développement » ; un peu plus de la moitié d'entre eux sont issus de l'agglomération, du Tarn et plus généralement de Midi-Pyrénées.

L'accueil en résidence a concerné 9 groupes d'artistes régionaux dont 3 ont commencé à conquérir une audience nationale.

Enfin, la fréquentation des studios de répétition a connu une augmentation entre 2007 et 2008 (150 h par mois en moyenne), sous l'effet d'une plus grande amplitude donnée aux horaires d'accès, du mardi au samedi, et de l'ouverture d'un 4e studio ; en majorité, les abonnés des studios sont plutôt des pratiquants amateurs, les groupes locaux les utilisant de façon plus ponctuelle ou dans le cadre d'une démarche d'accompagnement.

En 2008, la fréquentation totale du lieu, qui a progressé par rapport à 2007, considérée comme une

année difficile au niveau national, a porté sur environ 9.800 personnes, dont 7.000 entrées pour les concerts payants et gratuits (4.700 entrées payantes) ; on enregistre également la participation de 800 scolaires aux autres opérations publiques, en particulier les ateliers slam.

Sur le plan de la gestion, l'exercice 2008 a maintenu le cap vers l'équilibre de fonctionnement souhaité par les cofinanceurs ⁽³⁾.

(1) Les différentes familles de genres vont des variétés et du jazz à la techno et au rap ; sur la période la plus récente, les musiques électroniques, le slam et le hip-hop sont davantage présents. L'insertion du Bolegason dans le réseau national des scènes de musiques actuelles, et permet à la fois de présenter des artistes reconnus et de repérer l'émergence de nouveaux talents.

(2) Un partenariat a été établi entre le Conservatoire de musique et de danse du Tarn et Lo Bolegason, qui accueille les classes de musiques actuelles du Conservatoire dans ses studios de répétition et organise des rencontres d'artistes.

(3) Le budget du Bolegason a fait apparaître les résultats d'exploitation suivants : 2006 : + 19.783 €, 2007 : + 10.365 €, 2008 : + € ; ainsi, le résultat cumulé s'établit fin 2008 à - 26.242 €.

L'Archipel

La piscine-patinoire de L'Archipel, construite en 1993, seul équipement de ce type dans le Tarn : à la fois piscine sportive et ludique avec des bassins couverts et des bassins extérieurs, patinoire et restaurant, est située à Castres, dans un environnement naturel privilégié, entre le parc de loisirs de Gourjade et le campus de La Borde Basse.

L'Archipel est un service de la Communauté d'agglomération (36 agents), dont le budget de fonctionnement annuel est d'environ 2 M€, dont 57 % pour les frais de personnel ; les recettes des entrées représentent 40% des ressources, une participation du budget général assure l'équilibre financier ; un excédent de fonctionnement de 0,6 M€ a pu être dégagé en 2008.

La fréquentation totale au cours de cette année : public, scolaires et clubs sportifs, confirme la tendance déjà enregistrée en 2007, avec plus de 300.000

entrées, renouant avec les niveaux atteints pendant les années qui ont suivi l'ouverture de l'équipement ; en outre, la zone de chalandise s'étend : 75% des usagers sont certes des habitants de l'agglomération (dont 66% de Castres), mais 15% viennent d'ailleurs dans le Tarn et 11% viennent de l'extérieur du département (dont environ 3 000 touristes étrangers, essentiellement pendant la saison estivale).

La fréquentation est en hausse de 17%, soit + 44 000 entrées entre 2002 et 2007, recettes en hausse de 140 k€.

Les travaux programmés

Il est à noter que l'exploitation sur le même site d'une piscine et d'une patinoire permet d'assurer une gestion énergétique plus économe de l'ensemble de l'équipement et, depuis 2004, la mise en place d'une installation solaire thermique en relais de la chaudière à gaz et de couvertures iso thermiques pour les bassins intérieurs, a augmenté cette efficacité ⁽¹⁾.

(1) Engagée dans une démarche environnementale et de promotion des énergies renouvelables, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a décidé de valoriser l'énergie solaire dans sa piscine afin de réaliser des économies sur leur facture énergétique. La piscine de l'Archipel, chauffé initialement au gaz naturel, a fait l'objet d'un pré diagnostic étudiant l'intérêt d'implanter des capteurs solaires pour préchauffer l'eau de renouvellement des bassins et l'eau chaude sanitaire. Les 256 m² de capteurs installés et les couvertures iso thermiques mises en place sur ses bassins intérieurs permettent ainsi au complexe de l'Archipel, depuis 2003, d'économiser 10 % de sa facture énergétique annuelle. Le bilan environnemental se traduit par 200 t de CO2 rejetés en moins dans l'atmosphère chaque année, soit l'équivalent d'une voiture effectuant 24 fois le tour de la Terre !

Gain annuel : 29 400 € TTC soit plus de 10 % du montant de l'investissement

Temps de retour sur investissement : 10 ans
Bilan énergétique (établi sur l'installation solaire seule, en 2007) :

Apports solaires annuels (2007) : 167 MWh

Besoins annuels (2007) : 905 MWh

Couverture de la production d'eau chaude solaire (2007) : 18 %

Autres retombées : Bilan effet de serre :

- moins 64 t CO2 / an pour l'installation solaire thermique seule sur l'année 2004

- moins 141 t CO2 / an estimé pour les couvertures iso thermiques.



Depuis 2003, la piscine-patinoire de l'Archipel a été dotée d'une installation solaire de chauffage de l'eau, des mesures d'isolation thermique ont également été prises : dans tous les travaux d'entretien et d'aménagement programmés, des objectifs de qualité environnementale sont recherchés.

La base de loisirs du lac des Montagnès

Depuis son transfert à la Communauté d'agglomération, la base de loisirs du lac des Montagnès a fait l'objet de travaux de mise aux normes et d'embellissement ⁽¹⁾.

L'année 2007 a vu la réalisation d'un réseau neuf de traitement biologique des eaux usées, ainsi que l'édification sur la plage d'un chalet bien intégré dans le paysage, destiné à héberger le poste de secours et les surveillants de baignade pendant la période d'ouverture de la base de loisirs. La base dispose d'un garde qui réside sur place toute l'année.

(1) Au total, les dépenses d'investissement consacrées à la base de loisirs se sont élevées à 175 K€ de 2001 à 2007 ; 20 K€ ont en outre été engagés dans le cadre du budget 2008, qui prévoit l'étude d'une aire de stationnement pour les camping-cars ; cette aire a été mise en service en 2009.

L'élimination et la valorisation des déchets

Lors de sa création, le 1^{er} janvier 2000, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a pris la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes

et les opérations de transports, de tri ou de stockage qui s'y rapportaient.

La partie « traitement » a été transférée au syndicat mixte département TRIFYL le 11 avril 2000 lors de l'adhésion de la Communauté d'agglomération qui en a toutefois poursuivi l'exercice jusqu'au 31 décembre 2003.

La partie « collecte » a été transférée par les 16 communes membres à la Communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2004, l'exercice effectif en ayant été assuré à compter du 1^{er} janvier 2005.

La Communauté d'agglomération étant établie sur 2 aires urbaines, le service de collecte s'articule autour de deux pôles techniques, l'un à Castres qui dessert les communes de Castres, Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Boissezon et Navès ; l'autre à Mazamet pour les communes de Mazamet, Aussillon, Pont de l'Arn, Payrin-Augmontel, Aiguesfonde, Caucalières, Saint Amans Soult, Le Rialet et Le Vintrou.

Le suivi du service est assuré dans le cadre de la Commission « Cadre de vie et environnement » présidée par M. Daniel VIALELLE.

En 2008, la communauté a pris certaines dispositions afin d'optimiser le fonctionnement du service et d'en améliorer la qualité. Ainsi, des nouveaux véhicules mieux adaptés sont venus remplacer les camions à plateaux qui étaient encore utilisés dans certaines communes et les bennes compartimentées de la commune de Castres destinées à la collecte sélective sont utilisées dans d'autres communes du pôle Castrais. L'acquisition de deux mini-bennes a également permis d'améliorer la collecte sur les zones rurales.

L'année 2008 a également été marquée par la fin du fini-parti ; en effet, afin d'améliorer les conditions de travail et la qualité du service rendu au public, de réduire les risques

d'accident et d'équilibrer la charge de travail entre les équipes, la Communauté d'agglomération a fait le choix de mettre fin au fini-parti à compter du 1^{er} septembre 2008. Depuis cette date, le temps de travail des agents de collecte, chauffeurs et ripeurs, est de 35h par semaine.

Au cours de la même année, la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet a participé à la démarche de labellisation des services de collecte des collectivités de plus de 10 000 habitants. Le service a obtenu le niveau 1 du Label Qualitri ⁽¹⁾.

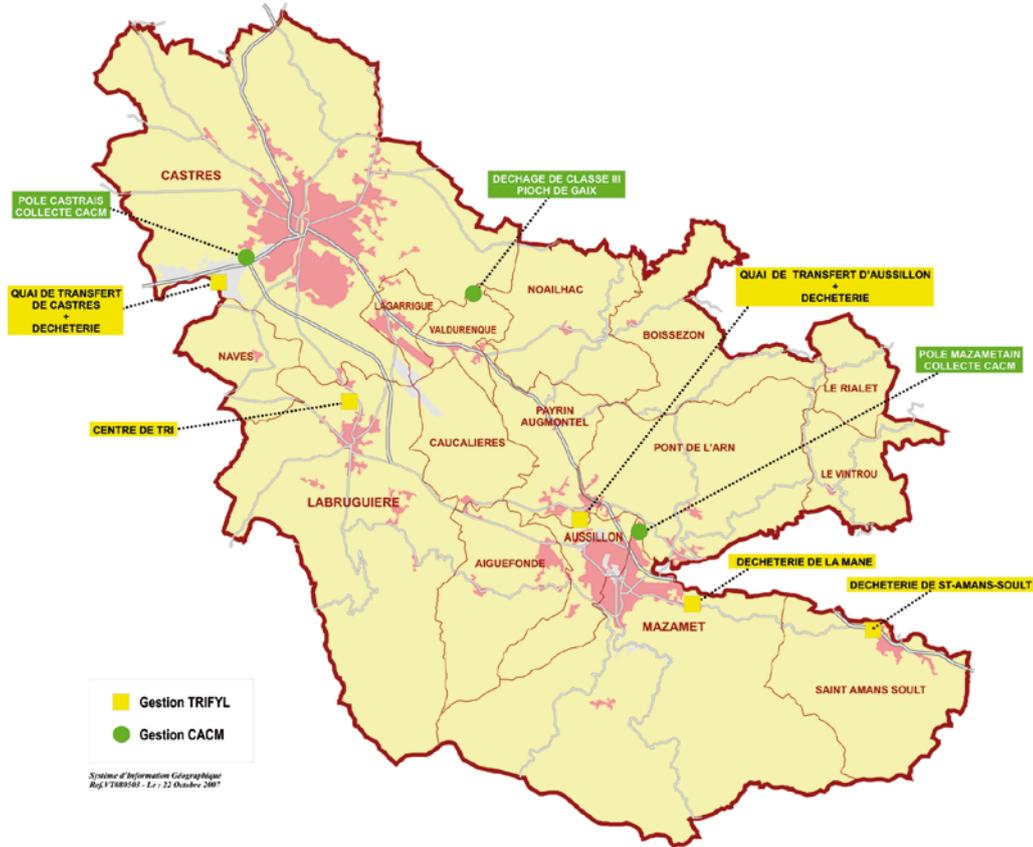
(1) Les critères de jugement étaient regroupés autour de 4 axes représentatifs des objectifs de qualité de collecte :

- > Service : satisfaire les usagers (communication, information et sensibilisation des usagers, gestion des appels, sécurisation des points de ramassage, respect des obligations réglementaires, suivi des demandes,
- > Economie : maîtriser les coûts (connaissance et maîtrise des coûts, adaptation du mode de financement, suivi de l'exploitation de la collecte),
- > Environnement : améliorer les performances et réduire les impacts environnementaux,
- > Social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Le service de collecte est ainsi organisé :

- **Sur le pôle castrais** ; une fois collectées, les ordures ménagères sont déversées au centre de transfert de Castres, et les emballages ménagers recyclables sont directement déchargés sur le centre de tri TRIFYL à Labruguière ;
- **Sur le pôle mazamétain** ; les ordures ménagères et les déchets recyclables sont déversés au centre de transfert d'Aussillon, dont la nouvelle déchèterie a ouvert en mars 2008.

Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés



Secteur Castres

	Mode de collecte	Fréquence
Boissezon	Bacs de regroupement	Village : lundi et jeudi Rural nord : lundi Rural sud : jeudi
Castres	Pavillonnaire : porte à porte en caissettes Centre-ville : conteneurs enterrés + porte à porte en sacs Zone rurale : bacs de regroupement	Centre ville et Mélou : 6 fois/sem Habitat pavillonnaire : 2 fois/sem Rural : 1 à 3 fois/sem selon concentration
Labruguière	Bacs de regroupement	Centre ville : lundi, mardi, jeudi et vendredi Rural secteur 1 : lundi et jeudi Rural secteur 2 : mardi et vendredi
Lagarrigue	Porte à porte en sacs	mardi et vendredi après-midi
Navès	Bacs de regroupement	Nord : mardi Sud : vendredi
Noailhac	Porte à porte en sacs quelques bacs de regroupements	Village : mardi et vendredi Rural : lundi
Valdurenque	70 % des foyers : porte à porte en sacs 30 % des foyers : parcs grillagés	Mardi et vendredi

Secteur Mazamet

	Mode de collecte	Fréquence
Aussillon	Habitat individuel : porte à porte en sacs Habitat collectif : bacs de regroupement	Nord : mardi et samedi Sud : lundi et vendredi
Le Rialet Le Vintrou	Bacs de regroupement	Jeudi
Mazamet	Porte à porte en sacs Rural : bacs de regroupement	Est : lundi et vendredi Ouest : mardi et samedi
Saint-Amant-Soult	Bacs de regroupement	Lundi et vendredi
Aiguefonde Caucalières Payrin-Augmontel Pont de l'Arn	Payrin + Caucalières : porte à porte en sacs, avec quelques bacs pour les zones difficiles d'accès Aiguefonde : porte à porte en sacs (centre) + bacs (écarts) Pont de l'Arn : bacs (centre) + sacs (écarts)	Aiguefonde + Caucalières + Payrin village : lundi et jeudi Payrin-augmontel + Pont de l'Arn : mardi et vendredi

Quantité de déchets ménagers collectés

	Nombre d'habitants desservis (pop. DGF)	Tonnages collectés en 2007	Ratio par habitant en 2007 en kg/hab/an	Tonnages collectés en 2008	Ratio par habitant en 2007 en kg/hab/an
Aiguefonde	2 751	580,26 t	211 kg	564,62 t	205 kg
Aussillon	7 115	1 815,24 t	255 kg	1 663,44 t	234 kg
Boissezon	452	85,96 t	190 kg	80,73 t	178 kg
Castres	45 808	15 355,48 t	335 kg	15 379,70 t	336 kg
Caucalières	311	65,60 t	211 kg	63,83 t	205 kg
Labruguière	5 740	1 751,04 t	305 kg	1 785,54 t	311 kg
Lagarrigue	1 965	373,68 t	190 kg	362,86 t	185 kg
Mazamet	11 521	3 035,13 t	263 kg	2 989 t	259 kg
Navès	838	159,36 t	190 kg	154,75 t	185 kg
Noailhac	762	144,91 t	190 kg	140,71 t	185 kg
Payrin-Augmontel	2 067	435,99 t	211 kg	424,24 t	205 kg
Pont de l'Arn	2 880	607,47 t	211 kg	591,10 t	205 kg
Le Rialet	97	18,45 t	190 kg	16,74 t	172 kg
St Amans Soult	1 859	446,25 t	240 kg	442,24 t	238 kg
Valdurenque	716	136,16 t	190 kg	132,22 t	185 kg
Le Vintrou	92	17,50 t	190 kg	15,88 t	172 kg
TOTAL	84 974	25 028,47 t	295 kg	21 808,88 t	292 kg

Les emballages ménagers recyclables (*hors verre*) sont triés et conditionnés par le syndicat TRIFYL sur son centre de tri de Labruguière.

Le verre est collecté par la Communauté d'agglomération et transporté vers le centre de traitement des Ets BRIANE

avant remise du calcin à la Verrerie Ouvrière d'Albi.

Quantité d'emballages ménagers collectés

	Nombre d'habitants desservis (pop. DGF)	Tonnages collectés en 2007	Ratio par habitant en 2007 en kg/hab/an	Tonnages collectés en 2008	Ratio par habitant en 2007 en kg/hab/an
Aiguefonde	2 751	206,17 t	75 kg	209,89 t	76 kg
Aussillon	7 115	457,82 t	64 kg	464,93 t	65 kg
Boissezon	452	33,91 t	75 kg	31,08 t	69 kg
Castres	45 808	2 364,03 t	52 kg	2 461,88 t	54 kg
Caucalières	311	23,31 t	75 kg	23,73 t	76 kg
Labruguière	5 740	395,262 t	69 kg	412,89 t	72 kg
Lagarrigue	1 965	147,42 t	75 kg	160,07 t	81 kg
Mazamet	11 521	732,13 t	64 kg	759,93 t	66 kg
Navès	838	62,87 t	75 kg	68,26 t	81 kg
Noailhac	762	57,17 t	75 kg	62,07 t	81 kg
Payrin-Augmontel	2 067	154,91 t	75 kg	157,70 t	76 kg
Pont de l'Arn	2 880	215,84 t	75 kg	219,73 t	76 kg
Le Rialet	97	7,28 t	75 kg	7,90 t	81 kg
St Amans Sout	1 859	123,57 t	66 kg	128,34 t	69 kg
Valdurenque	716	53,72 t	75 kg	58,32 t	81 kg
Le Vintrou	92	6,90 t	75 kg	7,49 t	81 kg
TOTAL	84 974	5 042,66 t	60 kg	5 234,21 t	62 kg

En 2008, seule la commune de Castres a demandé à la Communauté d'agglomération d'organiser sur son territoire une collecte des déchets verts ; la société BIEYSSE a été retenue après consultation pour effectuer cette prestation qui comprenait le dépôt et l'enlèvement de 5 bennes à déchets verts sur 36 points définis sur la commune suivant un calendrier précis. Ces déchets verts (125,84 tonnes pour 2008) ont été transportés sur l'aire de compostage de Labruguière gérée par le syndicat TRIFYL.

Aussillon et Mazamet continuent également cette collecte en régie directe. Les habitants des autres communes, n'ayant pas de collecte spécifique, apportent leurs déchets végétaux dans les 4 déchetteries de Saint Amans Sout, d'Aussillon, de Castres et de Labruguière.

En 2008 la société COVED a été chargée de cette prestation après consultation pour les communes en ayant fait la demande : Payrin-Augmontel (1 fois par mois) et Pont de l'Arn (1 fois tous les 2 mois).

La Ville de Castres assure ce service en régie.

L'ensemble des usagers a de plus la possibilité de déposer gratuitement les objets encombrants sur les déchetteries gérées par TRIFYL.

Depuis le 1er janvier 2008, la collecte et le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ont été transférés à TRIFYL (délibération n° 2007/137), avec la mise à disposition de boîtes sécurisées « spéciales DASRI » et l'accueil des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les particuliers en auto-traitement sur les déchetteries

et différents points de collecte répartis sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Pour des questions de sécurité, ces déchets doivent être collectés séparément, du fait du risque infectieux et toxicologique pour l'entourage proche, les agents de collecte et du tri des déchets, les usagers de la voie publique.

Enfin, les déchets non ménagers concernent essentiellement les cartons d'emballages, issus de l'activité professionnelle des commerçants et artisans.

En 2008, la société COVED a été chargée de cette prestation après consultation pour les communes de Mazamet (1 fois par semaine) et Saint-Amans-Sout (1 fois tous les 15 jours).

La Ville de Castres assure ce service en régie.

	2007	2008	%
Ordures ménagères résiduelles	25 028,47 t	24 808,88 t	- 0,88 %
Verre	1 712,69 t	1 733,70 t	1,23 %
Journaux magazines + Emballages ménagers recyclables	3 329,97 t	3 500,51 t	5,12 %
TOTAL RECYCLÉ	5 042,66 t	5 234,21 t	3,80 %
TOTAL COLLECTÉ	30 071,13 t	30 043,09 t	- 0,09 %

Le tableau comparatif des tonnages 2007 et 2008 fait apparaître une stabilité du tonnage des ordures ménagères résiduelles (-0,88 %), et une augmentation de 5,12 % des produits recyclés (journaux, magazines et emballages ménagers recyclables et verre).

Le dispositif de mesure de qualité de l'air à Castres se compose :

- d'un analyseur DOAS (Spectrophotomètre d'Absorption Optique Différentiel) ; il s'agit d'un faisceau optique de 300 m de long qui parcourt le centre ville à 20 m de hauteur dont l'émetteur est installé sur le toit d'un immeuble HLM et dont le récepteur est placé sur le toit du Centre Hospitalier InterCommunal de Castres. Il enregistre les teneurs en dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂) et en ozone (O₃),
 - en complément, une microbalance permet l'analyse des particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM₁₀).
- Cet analyseur est installé dans le Centre Hospitalier InterCommunal de Castres.

En 2008, les indicateurs de pollution mesurés témoignent d'une bonne qualité de l'air pour tous les polluants mesurés, monoxyde et dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, ozone et particules en suspension de diamètre inférieur à 10 µm ⁽¹⁾.

(1) Pour plus de détails, voir le rapport de l'ORAMIP de 2008.



L'observatoire de l'air

L'amélioration du tri des déchets est une préoccupation constante du service «environnement - déchets ménagers» de la Communauté d'agglomération qui a reçu en 2008 le Label Qualitri - niveau 1, attestant des bonnes performances de l'agglomération en matière de tri sélectif des déchets ménagers.

La politique de l'eau

A sa création, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'une compétence facultative «contribution à la politique de réhabilitation des cours d'eau et de protection contre les crues, en particulier par des subventions ou participations au syndicat mixte Thoré-Agout inférieur» et adhère à ce titre au SMIX de rivière Thoré Agout pour dix de ses communes membres (Aiguefonde, Aussillon, Castres, Labruguière, Mazamet, Navès, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Caucalières et Saint Amans Soult).

La Commission locale de l'eau du bassin de l'Agout mise en place en 2003 a proposé d'élaborer un Schéma d'aménagement

et de gestion des eaux pour l'ensemble du bassin (200 communes sont concernées, réparties sur 4 Départements et 2 Régions).

Pour en assurer la maîtrise d'ouvrage, l'Etat et le Syndicat mixte de rivière Thoré Agout ont élaboré un projet de transformation de ce Syndicat mixte en Syndicat mixte de bassin de l'Agout, transformation qui est intervenue en 2007 ⁽²⁾.

(2) Pour le détail de l'activité, voir le rapport d'activité 2008 du syndicat.

Répertoire de sigles

L'utilisation des sigles a été volontairement limitée dans ce rapport.

On trouvera toutefois ci-dessous un répertoire de ceux qui peuvent être utilisés dans ce document ou les actes de la Communauté d'agglomération :

AC	Attribution de Compensation	ICNE	Intérêts Courus Non Echus
ADCF	Association des Communautés de France	IQA	Indice de la Qualité de l'Air
ADSL	Asymetric Digital Suscriber Line	ISIS	Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	IUT	Institut Universitaire de Technologie
AOT	Autorité Organisatrice de Transports	MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
ARDESI	Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information	MOUS	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
BIJ	Bureau Information Jeunesse	OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
BS	Budget Supplémentaire	ORAMIP	Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées
BTP	Bâtiment et Travaux Publics	ORU	Opération de Renouvellement Urbain
CACM	Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet	OTIE	Observatoire Toulousain d'Immobilier d'Entreprises
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	PAPI	Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations
CAHT	Chiffre d'Affaires Hors Taxes	PDMI	Programme de Développement et de Modernisation d'Itinéraires
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	PIJ	Point Information Jeunesse
CEEI	Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation	PLH	Programme Local de l'Habitat
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	PLIE	Plan d'Insertion pour l'Emploi
CHIC	Centre Hospitalier InterCommunal	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CIF	Coefficient d'Intégration Fiscale	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
CLETC	Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	SIG	Système d'Information Géographique
CPER	Contrat de Plan Etat-Région	SMIX	Syndicat Mixte
CPL	Courant Porteur en Ligne	SRU	Solidarité et Renouvellement Urbains
CRITT DIAC	Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie - Diagnostic Ingénierie Analyse Castres	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale	TPU	Taxe Professionnelle Unique
DART	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement	VUN	Voie Urbaine Nord
DIACT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires	WIFI	Wireless Fidelity
DOAS	Spectrophotomètre d'Absorption Optique Différentiel	ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire		
DSP	Délégation de Service Public		
EMAC	Ecole des Mines d'Albi-Carmaux		
EPA	Etablissement Public Administratif		
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale		
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional		
FSE	Fonds Social Européen		
GIX	Global Internet Exchange		
HLM	Habitation à Loyer Modéré		
ICIC	Immobilier à Caractère Industriel et Commercial		

Pour en savoir plus...

- www.castres-mazamet.com
- rapports d'activité publiés chaque année depuis 2000
- recueil des actes administratifs (*publication semestrielle*)

Les services

- guide du personnel
- bilan social 2007

Les finances

- budget et compte administratif de la Communauté d'agglomération
(*délibérations respectivement avant le 31 mars de l'année concernée et avant le 30 juin de l'année suivante*) ; en 2008 : délibérations

La politique de communication

- Pôles sud (*3 numéros/an*), 2008 : n° 29, 30, 31
- guide des hébergements et de la restauration
- guide d'accueil

Développement économique, plateforme numérique

- ZAC du Causse - compte-rendu annuel d'activité
- ZAC du Causse - Station d'épuration par lagunage aéré - compte-rendu annuel d'activité
- ZAC de l'Ecosite - compte-rendu annuel d'activité
- ZAC du Thoré - compte-rendu annuel d'activité
- Technopole - brochure de présentation, plaquette et fiches de prospection
- « 5 bonnes raisons de choisir Castres-Mazamet - www.castres-mazamet-technopole.com

Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

- agenda de l'étudiant 2006
- guide de la vie étudiante
- guide des formations d'enseignement supérieur
- www.étudier-castres-mazamet.com

Environnement et cadre de vie

- rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la ZAC du Causse
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la ZAC du Causse

www.guediawaye.com

Castres-Mazamet,
vendredi 21 août 2009

Ce rapport a été établi par
Jean-Luc CHAMBAULT,
Directeur Général des Services,
à partir des contributions fournies
par les services.
La mise en forme du document
a été réalisée par
Elisabeth SENTOLL.

Crédits photos : 180° d'images, Laurent FRÉZOULS,
Jacques SIERPINSKI, Donatien ROUSSEAU, D.R.
Réalisation graphique : Caroline SAUX - 06 09 91 30 68



agglomération *Castres-Mazamet*

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - 81115 Castres cedex
Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02
www.castres-mazamet.com - E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com